



Rapport d'activité et de gestion 2025



Sommaire

2	Profil et chiffres clés
4	Nos missions et enjeux
10	Moyens humains
16	Organisation et moyens d'exploitation
20	Seine PARK, une démarche responsable
26	Réalisations et objectifs
26	Le stationnement et les mobilités à Clichy
36	Le stationnement à Villeneuve-la-Garenne
50	Le stationnement en ouvrage à Asnières-sur-Seine
58	Stratégie de la politique d'achats publics de la société
62	Bilan financier et comptes de résultats
92	Annexes

Avant-propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux articles L3131-5 et R3131-2 et suivants du Code de la commande publique (CCP), afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions financières et techniques de la Concession. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service prévus au titre X « suivi et contrôle financier » du contrat de concession signé entre les actionnaires et le concessionnaire. Produit chaque année, avant le 1^{er} juin, ce rapport annuel comporte les éléments mentionnés aux articles R3131-2 et suivants du CCP.

Édito

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement de la Société Publique Locale (SPL) Seine PARK. Plus que jamais, notre SPL s'affirme comme un outil public de proximité au service des collectivités et des habitants de Clichy-la-Garenne, Asnières-sur-Seine et Villeneuve-la-Garenne, au croisement des enjeux de mobilité, d'aménagement urbain et de transition écologique.

L'année 2025 est celle du renforcement de notre gouvernance, avec l'entrée de la Ville d'Asnières-sur-Seine comme nouvel actionnaire de la SPL. Cette adhésion confirme la pertinence du modèle de Seine PARK : une SPL, agile, mutualisée et pleinement alignée avec les priorités des collectivités.



À travers ces réalisations, Seine PARK démontre qu'une politique de stationnement bien pensée est un levier puissant de transformation urbaine, au service de la transition écologique, de l'attractivité des territoires et du quotidien des habitants. Dans un contexte de fortes attentes en matière de qualité de vie, Seine PARK a poursuivi avec détermination sa mission de gestion et de contrôle du stationnement, tout en innovant pour répondre aux usages d'aujourd'hui et de demain. À Asnières-sur-Seine, l'ouverture du nouveau parking souterrain des Victoires s'inscrit dans cette démarche et offre 139 places supplémentaires en ouvrage. Cet équipement moderne et structurant contribue à libérer l'espace en surface, à fluidifier les déplacements et à renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en répondant aux besoins quotidiens des habitants et des usagers.

Fidèle à son engagement environnemental, Seine PARK a franchi une nouvelle étape en matière de végétalisation et de désimperméabilisation des sols. En 2025, ce sont plus de 1 000 mètres linéaires de végétalisation qui ont été réalisés sur quatre sites. Ces aménagements participent activement à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et à l'amélioration du cadre de vie.

L'année 2025 a également été marquée par l'engagement de Seine PARK en faveur des mobilités multimodales avec la gestion de consignes à vélos et la mise en place d'un nouveau service de navettes 100 % électriques et gratuites à Clichy-la-Garenne.

Les résultats obtenus cette année permettent surtout de préparer l'avenir. Les recettes générées ont vocation à être réinvesties localement, notamment dans le futur parking Charles de Gaulle à Clichy-la-Garenne, un projet ambitieux de plus de 200 places en sous-sol, situé sous l'Odyssée, futur cinéma-médiathèque de la ville. Ce projet illustre pleinement notre vision : un stationnement intégré, discret, au service d'un projet urbain culturel et durable.

C'est avec cette ambition collective que nous continuerons, aux côtés de nos partenaires, à bâtir des villes plus apaisées et plus vertes.

Patrice PINARD, Président, et le Conseil d'administration



Profil et chiffres clés

Seine PARK, c'est le résultat de la volonté commune des Villes de Clichy et Villeneuve-la-Garenne d'optimiser la gestion du stationnement, en voirie et en ouvrage. Face au succès constaté, la Ville d'Asnières-sur-Seine a intégré la Société en 2025 et lui a confié l'aménagement et la gestion d'un nouveau parc de stationnement en ouvrage.

→ Une Société Publique Locale (SPL)
à l'actionnariat 100 % public.

→ Une structure créée par les Villes
pour les Villes.

12,3 millions de chiffre d'affaires réalisé en 2025 avec une trajectoire supérieure aux estimations du budget prévisionnel.

12 737 usagers accueillis physiquement dans nos agences de Clichy et Villeneuve.

388 049 forfaits post-stationnement (FPS) émis, soit **245 860** FPS pour Clichy et **142 189** FPS pour Villeneuve.

7 000 places de stationnement en voirie et plus de **400** places en ouvrage.

314 horodateurs en gestion et entretien, soit **227** à Clichy et **87** à Villeneuve.

1 000 mètres linéaires de travaux de voirie permettant la désimperméabilisation des sols et la plantation d'arbres et de végétaux sur les aires de stationnement.

39 salariés au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 10,25 % par rapport à l'année N-1.

9 véhicules affectés notamment aux techniciens pour les opérations de maintenance et au contrôle du stationnement payant sur voirie, dont 3 sont équipés d'un système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation.

37 applications métiers pour la gestion opérationnelle.

2 navettes électriques gratuites mises en service à Clichy 6 jours par semaine, desservant près de 35 arrêts.

2 consignes à vélos à disposition des Clichois.

Actionnariat public



Ville de Clichy
représentée par **Rémi MUZEAU**
Maire de Clichy
Vice-président des Hauts-de-Seine
(53,33 % du capital social)



Ville de Villeneuve-la-Garenne
représentée par **Pascal PELAIN**
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France
(35,56 % du capital social)



Ville d'Asnières-sur-Seine
Représentée par **André MANCIPOZ**
Premier adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine
(11,11 % du capital social)

Gouvernance



Patrice PINARD
Président

Adjoint au maire
de Clichy



Frédéric RARCHAERT
Vice-président Seine PARK
Adjoint au maire
Villeneuve-la-Garenne



Stéphane COCHÉPAIN
Administrateur Seine PARK
1^{er} adjoint au maire
Clichy



Marie-Ange BADIN
Administratrice Seine PARK
Conseillère municipale
Clichy



Alain-Xavier FRANÇOIS
Administrateur Seine PARK
Adjoint au maire
Villeneuve-la-Garenne



Cyrille RECLUS
Administrateur Seine PARK
Adjoint au maire
Asnières-sur-Seine

Direction Générale



Charles BOURDON
Directeur Général



Stanislas RIPOCHE
Directeur Général Délégué

Nos missions et enjeux

« Le stationnement naturellement », telle est l'ambition qui a motivé la création de la SPL Seine PARK par les deux Villes de Clichy et Villeneuve-la-Garenne avant de s'élargir à la Ville d'Asnières-sur-Seine.

Créée pour être au service des Villes, la SPL a pour objectif de répondre aux enjeux locaux de stationnement et, au-delà, aux enjeux de mobilité. Composée d'un actionnariat 100 % public, Seine PARK vise à mieux réguler le stationnement et à réinvestir les recettes dans des projets de territoire au service de l'intérêt général. L'intégralité des recettes collectées via le stationnement en voirie est reversée aux Villes.

Inscrite dans une démarche durable et innovante, Seine PARK fait le choix de repenser le stationnement avec une triple volonté :

- Libérer de l'espace en surface en développant le stationnement souterrain.
- Améliorer le cadre de vie des habitants en faisant le choix de la végétalisation des espaces publics.
- Optimiser et moderniser l'offre de parking.

Nos missions

- ✓ Acquisition, location, installation, entretien et maintenance des emplacements de stationnement en ouvrage.
- ✓ Perception des recettes liées au stationnement en ouvrage au profit des concessionnaires, gestion des abonnements et paiement des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Surveillance des ouvrages.
- ✓ Achat de tous les biens matériels, meubles et immeubles, nécessaires à la bonne réalisation des missions.
- ✓ Installation, paramétrage, mise à jour des tarifs, entretien et maintenance des horodateurs.
- ✓ Réalisation, entretien et maintenance de la signalisation des zones de stationnement payant.
- ✓ Accueil des usagers et gestion de leurs abonnements.
- ✓ Collecte, comptage et traitement des recettes liées au stationnement en voirie, y compris redevances de stationnement et forfaits post-stationnement (FPS).
- ✓ Exploitation de navettes électriques gratuites, accessibles aux PMR, pour favoriser les mobilités douces.
- ✓ Gestion et exploitation de consignes à vélos.
- ✓ Contrôle du stationnement payant.
- ✓ Gestion des Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) en cas de contestation par un usager.
- ✓ Établissement de FPS et transmission vers l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions (l'ANTAI).
- ✓ Végétalisation et embellissement des aires de stationnement.
- ✓ Assistance et conseil auprès des Villes pour l'optimisation de la qualité du service rendu aux usagers et l'atteinte des objectifs en matière de politique de stationnement.





La végétalisation, une réalité

Depuis sa création, **Seine PARK** s'inscrit dans une logique forte de végétalisation, une démarche vertueuse qui vise à concilier usage urbain et respect de l'environnement. Cette approche permet notamment de :

- **Garantir un cadre de vie agréable** pour les usagers, les résidents et les riverains, en intégrant la nature au cœur des espaces de stationnement.
- **Porter une attention particulière au choix des végétaux**, sélectionnés pour leur adaptation aux usages, aux contraintes urbaines et climatiques, dans une logique de durabilité et en conformité avec les préconisations paysagères des villes.
- **Répondre aux exigences du développement durable**, en limitant l'impact environnemental des aménagements et en favorisant des solutions respectueuses des écosystèmes.

- **Développer un stationnement végétalisé**, contribuant à la restauration des fonctions naturelles du sol : non-imperméabilisation, infiltration naturelle des eaux pluviales, régulation thermique pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, régulation hydrique favorisant la recharge des nappes phréatiques et préservation de la biodiversité.
- **Améliorer le cadre de vie et le confort** respiratoire des habitants, en augmentant l'hygrométrie de l'air et en contribuant à la fixation d'une partie des particules polluantes par les sols et la végétation.

Dès 2024, les espaces végétalisés implantés sur les aires de stationnement ont évolué pour laisser place à un nouvel écosystème favorisant le développement de la faune et de la flore.

Pour assurer, la gestion responsable de la ressource en eau, les espaces végétalisés les plus importants sont équipés d'un réseau d'arrosage automatique doté de capteurs hydrométriques, garantissant une consommation maîtrisée, adaptée aux besoins réels des plantations et respectueuse de l'environnement.

À Clichy, des actions ciblées pour assurer le prolongement de la trame verte

PROJETS 2025



Végétalisation de la rue Castérès à Clichy

Constats

- Rue à sens unique sur l'ensemble du tronçon.
- Voie partagée avec marquage d'une piste cyclable en sens inverse.
- Stationnement sur les deux rives de la rue.
- Nombreux parvis (crèche et centre de santé) à intégrer dans l'aménagement.
- Stationnement deux-roues à intégrer.
- Présence très dense des véhicules, tant en matière de circulation qu'en nombre de places de stationnement.



Méthodologie

La trame verte créée s'est étendue sur l'ensemble de la rue Castérès. Les contraintes liées à l'omniprésence de réseaux enterrés sous les places de stationnement ont fortement influencé le choix et la localisation des espaces végétalisés.

Au total, 10 îlots végétalisés ont structuré cette trame verte, implantés de part et d'autre de la voie de circulation afin d'assurer une continuité paysagère.

Les parvis des trois établissements scolaires ont été intégrés à la trame verte par la création d'îlots végétalisés. Ces ponctuations vertes, bien que de surface limitée en raison de la faible largeur des parvis, ont contribué à améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère aux abords des écoles.

Le parvis du centre de santé a également fait l'objet d'un traitement végétalisé renforcé, permettant sa valorisation et son intégration dans la continuité verte de la rue.

La présence de réseaux enterrés sous les zones de stationnement n'ayant pas permis la plantation d'arbres de haute tige, le projet a privilégié la mise en place d'arbustes sur tige, afin d'apporter volume, verticalité et structure végétale à l'espace public.

Enfin, certains îlots en béton existants ont été démolis afin d'intégrer ces surfaces à la trame verte et d'augmenter les zones désimperméabilisées.





Végétalisation de la rue Victor Méric à Clichy

Le tronçon de la rue Victor Méric concerné se situe entre le carrefour de la rue Martre et le carrefour du boulevard Jean Jaurès.

Constats

- Rue à sens unique sur l'ensemble du tronçon.
- Voie partagée avec marquage d'une piste cyclable en sens inverse.
- Stationnement sur les deux rives de la rue.
- Façade de bâtiments proche sur les deux rives de la rue.
- Parvis de l'école Jules Ferry à intégrer dans l'aménagement.



Méthodologie

La trame verte a été créée avec l'insertion de 6 îlots végétalisés. Des îlots ont été implantés aux extrémités du linéaire afin de marquer visuellement le tronçon végétalisé.

Deux aires de stationnement pour deux-roues ont été intégrées à la trame verte par la substitution du bitume par des dalles engazonnées.

Des îlots en béton existants ont été transformés en îlots végétalisés, solution ayant permis d'augmenter les surfaces végétalisées sans suppression de places de stationnement.

La présence de réseaux et de canalisations sous les places de stationnement n'a pas permis la plantation d'arbres de haute tige.

Le parvis de l'école Jules Ferry a été intégré à la trame verte par la création d'une lisière végétale, d'un cheminement vert et par l'installation de bancs, renforçant ainsi la qualité d'usage et le cadre paysager.

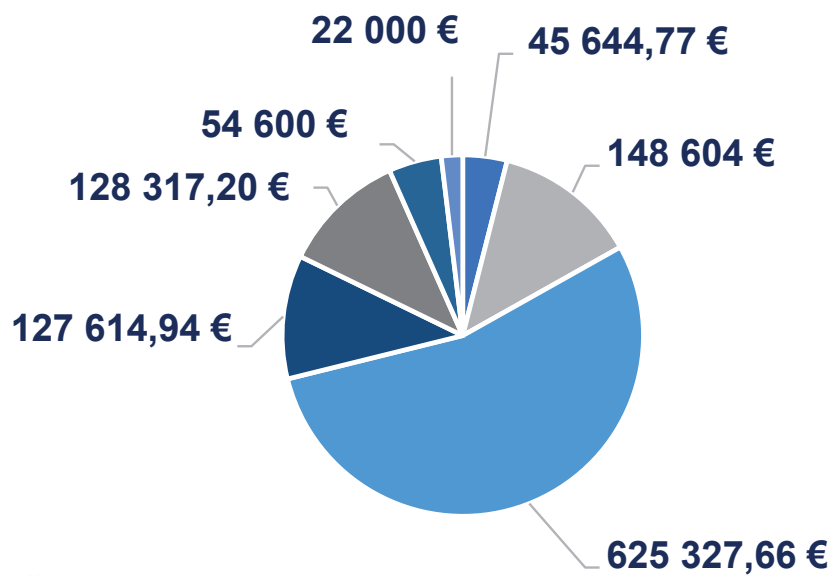
Enfin, la présence de nombreux réseaux et de plaques techniques a contraint les possibilités de végétalisation sur certains secteurs.



Bilan financier

Budget total : 1 152 108,57 €

- AVP Pro
- OPC
- Travaux VRD + Arrosage
- Végétalisation
- Enrobé voirie
- Raccordement assainissement
- Branchement Veolia



Végétalisation de la rue Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne

En 2025, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a engagé une opération de végétalisation et d'aménagement des espaces publics rue Charles de Gaulle, dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de la place du végétal en milieu urbain.

Cette intervention s'inscrit dans une démarche globale visant à lutter contre les îlots de chaleur, à renforcer la qualité paysagère des espaces publics et à favoriser un environnement plus agréable et plus durable pour les habitants.

Les travaux ont porté, dans un premier temps, sur des opérations préparatoires indispensables à la mise en œuvre du projet. Ils ont notamment consisté en des travaux de démolition ciblés, permettant de libérer et de requalifier les emprises existantes. Une première phase de travaux d'espaces verts a également été réalisée afin de préparer les sols et d'organiser les zones destinées à accueillir les plantations.

Le coût global de cette opération s'élève à 58 667,50 € HT, répartis entre les travaux de démolition, de maçonnerie et d'aménagement des espaces verts. La fourniture et la plantation des végétaux ont été faites en cohérence avec les objectifs environnementaux et paysagers définis par la commune.

À travers cette opération, la Ville de Villeneuve-la-Garenne confirme sa volonté de rééquilibrer l'espace public au profit du végétal, de valoriser ses quartiers et de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux actuels, tout en améliorant concrètement le quotidien des riverains.



Moyens humains

Nos équipes au service de la performance

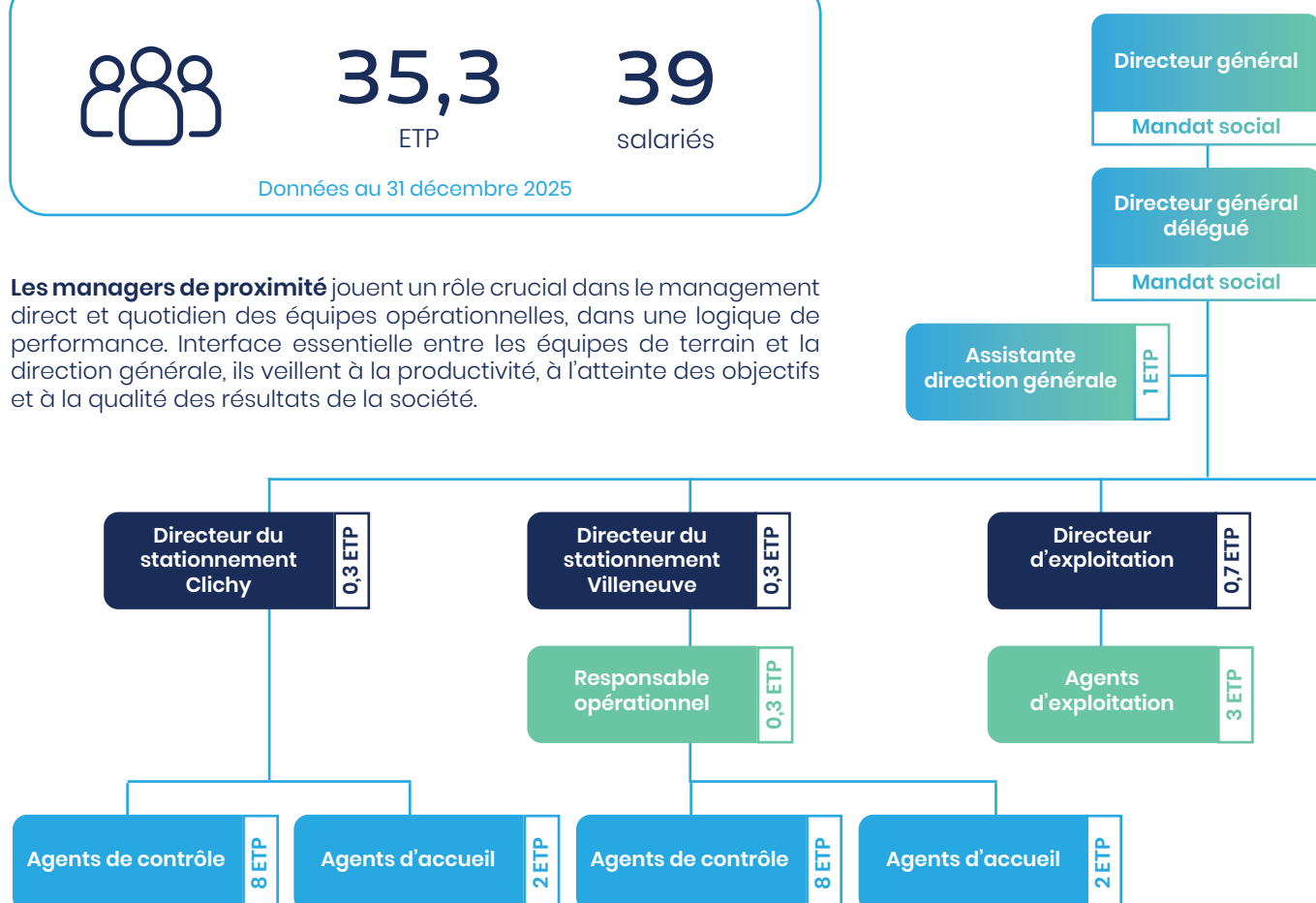


35,3
ETP

39
salariés

Données au 31 décembre 2025

Les managers de proximité jouent un rôle crucial dans le management direct et quotidien des équipes opérationnelles, dans une logique de performance. Interface essentielle entre les équipes de terrain et la direction générale, ils veillent à la productivité, à l'atteinte des objectifs et à la qualité des résultats de la société.



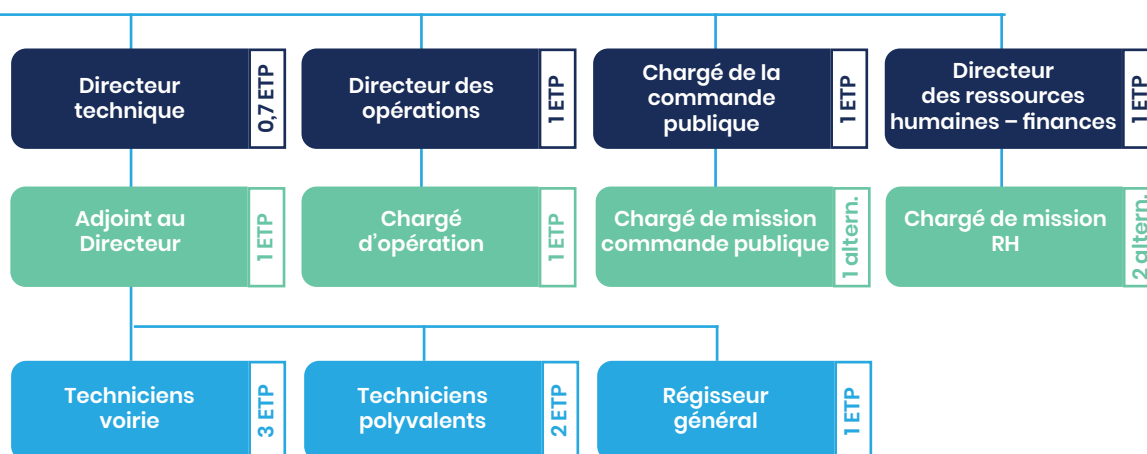
Les agents de contrôle du stationnement sont chargés de veiller à la bonne utilisation des espaces de stationnement et au respect de l'acquittement des droits de stationnement. Assermentés, ils participent activement à la régulation du stationnement payant sur voirie en zone urbaine, en émettant des forfaits post-stationnement (FPS), à l'aide de véhicules équipés de systèmes LAPi. Ils assurent également un rôle de patrouille sur l'espace public et signalent tout dysfonctionnement constaté.

Les agents d'accueil assurent l'accueil physique du public, l'orientation et l'information des usagers sur l'ensemble des services et des offres proposés par Seine PARK. Ils gèrent les dossiers administratifs et traitent tous les recours. Premiers interlocuteurs des usagers, ils constituent un maillon essentiel de la relation usager et contribuent directement à la satisfaction du public.

La Direction de l'exploitation, créée le 1^{er} juillet 2025 pour accompagner la croissance du nombre de parkings, est chargée de l'accueil du public, de la vente des abonnements, de l'optimisation des flux de véhicules et de la surveillance des infrastructures. Composée de trois agents, elle assure la gestion quotidienne des parkings, leur entretien, leur bon fonctionnement et leur sécurité. Ces salariés spécialisés jouent un rôle déterminant dans la qualité du service rendu aux usagers.

La Direction générale, composée de cadres dirigeants, définit et met en œuvre la stratégie globale de la société. Elle assure le pilotage des dossiers stratégiques. Elle conduit ses missions dans une logique de performance, tout en plaçant la bienveillance au cœur de son action.

Le chargé de commande publique, juriste spécialisé, est responsable de la gestion des procédures d'achat public. Il garantit la légalité, l'efficacité et la transparence des marchés publics nécessaires à l'activité et au développement de la société. Il veille également à la bonne exécution des marchés, en matière de qualité, de délais et de coûts, et anime la commission d'attribution des marchés composée d'élus désignés par les Villes actionnaires. En 2026, le recrutement d'un juriste supplémentaire est prévu afin de répondre à la montée en charge des besoins.



Organigramme cible de la société au 31/12/2025

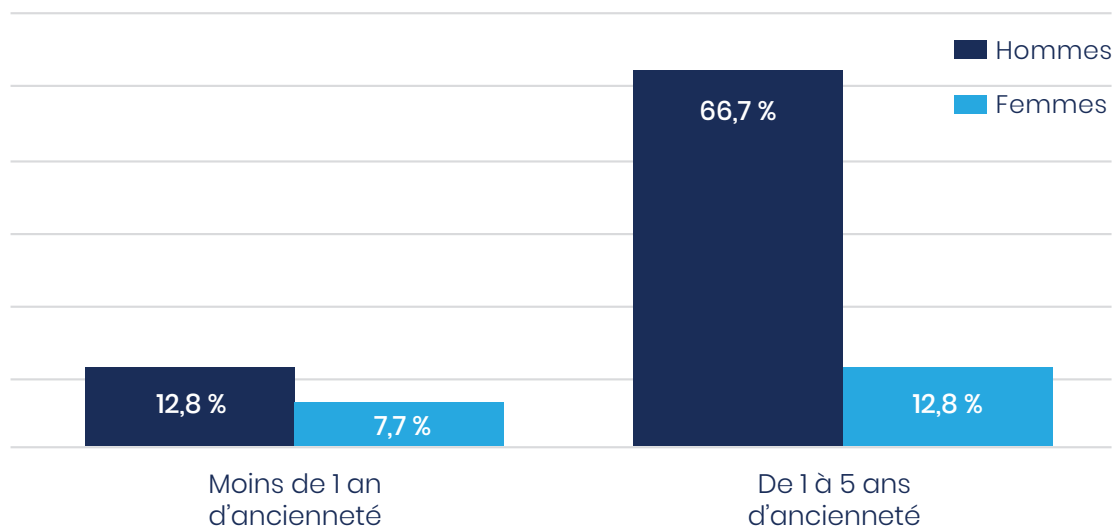
Le régisseur général assure le suivi, la vérification et l'entretien du patrimoine de la société. Il veille à la sécurité des équipements, à leur bonne gestion et au suivi des stocks.

Le pôle ressources humaines, renforcé en 2025, s'appuie sur le recrutement de deux alternants. Ils accompagnent la Direction des ressources humaines dans les domaines du recrutement, de la formation, de la qualité de vie au travail et dans l'animation du Comité social et économique (CSE).

L'équipe technique, qualifiée et expérimentée, est structurée autour de deux pôles :

- un pôle de techniciens voirie, chargé de la maintenance des équipements de stationnement sur voirie, notamment des parcs d'horodateurs ;
- un pôle de techniciens polyvalents, créé pour répondre à l'ensemble des besoins de maintenance curative des parcs de stationnement et des locaux professionnels.

Effectifs par genre et ancienneté



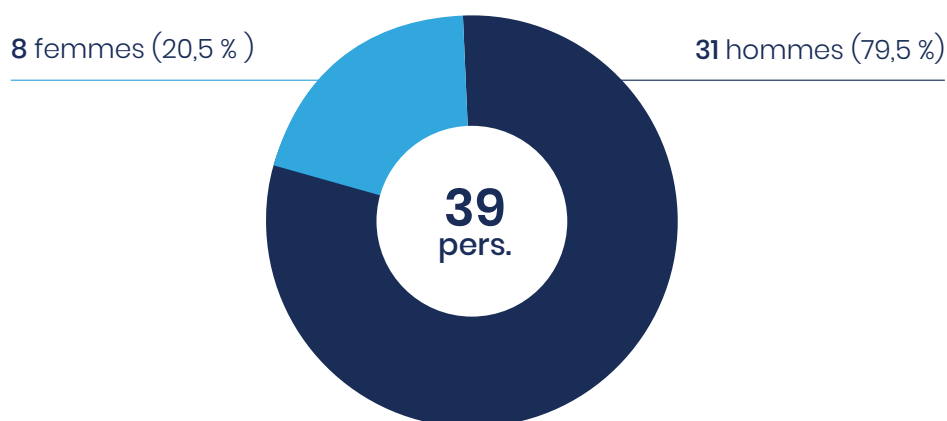
Le graphique met en évidence une structure des effectifs majoritairement masculine, quelle que soit l'ancienneté, avec une concentration marquée des salariés dans la tranche de 1 à 5 ans d'ancienneté.

Les salariés ayant moins de 1 an d'ancienneté représentent une part limitée des effectifs. Dans cette catégorie, les hommes sont plus nombreux que les femmes (12,8 % contre 7,7 %), ce qui traduit une dynamique récente de recrutement encore majoritairement masculine.

La tranche de 1 à 5 ans d'ancienneté concentre l'essentiel des effectifs. Elle regroupe 66,7 % d'hommes et 12,8 % de femmes, confirmant à la fois la stabilité des équipes sur cette période et un déséquilibre de genre persistant.



Effectifs par genre

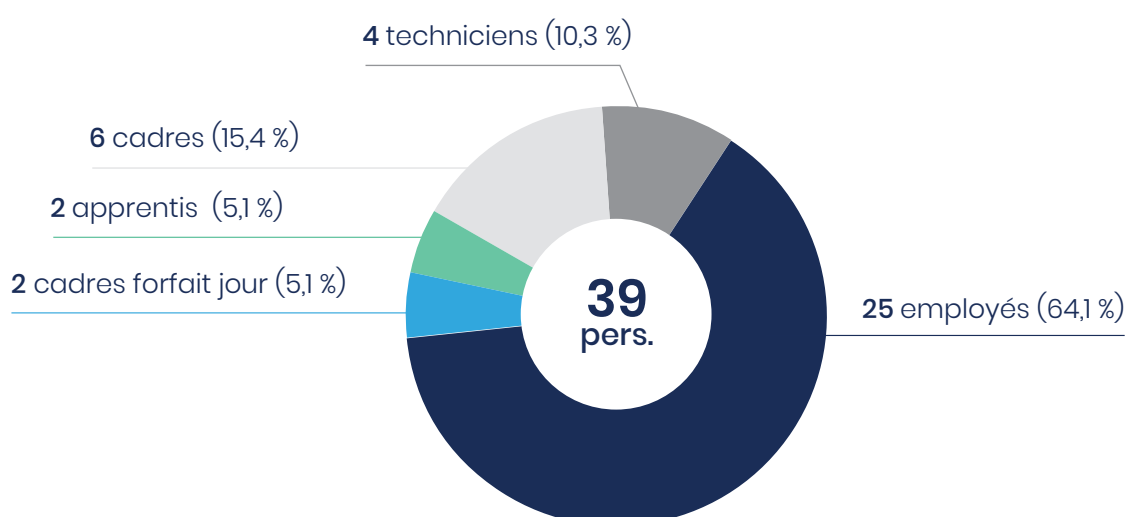


Sur un effectif total de 39 salariés, les hommes représentent 79,5% des effectifs, soit 31 collaborateurs, tandis que les femmes représentent 20,5 % des effectifs, soit 8 collaboratrices.

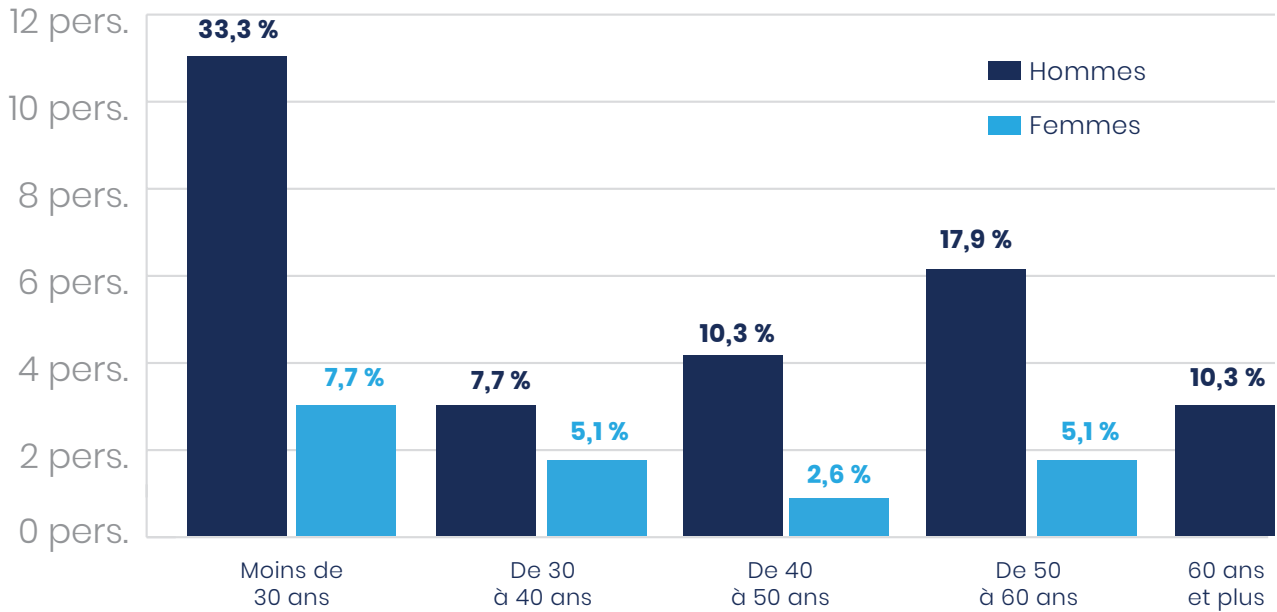
Cette répartition traduit :

- une structure historiquement masculine, probablement liée à la nature des métiers exercés (opérationnels, techniques ou de terrain),
- un déséquilibre de genre significatif, qui constitue un enjeu identifié en matière de mixité professionnelle.

Effectifs par CSP



Effectifs par genre et âge



Le graphique met en évidence une répartition des effectifs marquée par une forte présence masculine dans l'ensemble des tranches d'âge, ainsi qu'une population globalement plutôt jeune, tout en conservant des profils expérimentés.

La tranche des moins de 30 ans constitue la catégorie la plus représentée. Elle regroupe 33,3 % d'hommes et 7,7 % de femmes, traduisant une dynamique de recrutement récente et une attractivité de l'entreprise auprès des profils jeunes, principalement masculins.

Les tranches de 30 à 40 ans et de 40 à 50 ans présentent des effectifs plus équilibrés en volume, mais restent majoritairement masculines. Elles traduisent une présence d'actifs en cœur de carrière, essentiels à la stabilité et à la continuité des compétences.

La tranche des 50 à 60 ans reste significativement représentée, avec 17,9 % d'hommes et 5,1 % de femmes, soulignant la présence de collaborateurs expérimentés contribuant à la transmission des savoir-faire.

Enfin, la catégorie des 60 ans et plus, exclusivement masculine (10,3 %), met en lumière un enjeu futur de gestion des fins de carrière et d'anticipation des départs à la retraite.

Ancienneté moyenne

1 an et 9 mois

↗ 1 an en déc. 2024 (+ 8 mois)

L'ancienneté moyenne des salariés s'établit à 1 an et 9 mois, en progression significative par rapport à décembre 2024 (+ 8 mois). Cette évolution traduit une phase récente de structuration et de montée en charge des effectifs, marquée par des recrutements intervenus sur une période relativement courte, mais également par une stabilisation progressive des équipes.

Âge moyen

39 ans et 3 mois

↗ 38 ans et 11 mois en déc. 2024 (+ 4 mois)

L'âge moyen des collaborateurs est de 39 ans et 3 mois, en légère hausse par rapport à décembre 2024 (+ 4 mois). Ce niveau reflète un équilibre entre profils expérimentés et actifs en milieu de carrière, favorable à la performance opérationnelle et à la transmission des compétences.

Seine PARK s'engage dans un dialogue social de confiance

Conformément à l'article L.2315-19 du Code du travail, le franchissement du seuil de 11 salariés pendant 12 mois consécutifs a conduit l'entreprise à organiser ses premières élections professionnelles en décembre 2024. Celles-ci ont permis l'élection de Madame Louise GUIFFES, représentante du collège des cadres et techniciens, accompagnée de son suppléant Monsieur Nordine NORI, ainsi que de Madame Nathalie DE JESUS, représentante du collège des employés, accompagnée de son suppléant Monsieur José DE ABREU.

La mise en place du Comité social et économique (CSE), réuni mensuellement, a favorisé l'instauration d'un dialogue social constructif et a permis le déploiement d'actions concrètes en faveur du bien-être au travail et de la fidélisation des équipes.

Dans ce cadre, et au cours de l'année 2025, les réunions du CSE ont notamment permis d'approuver et de mettre en œuvre :

- une prime de mobilité durable (50 € par mois) ;
- l'attribution de chèques-vacances ;
- une prime de salissure, d'un montant d'environ 7 € par mois, destinée aux salariés dotés d'une tenue de travail ;
- la mise en place d'un dispositif d'astreinte de sécurité, contribuant à la continuité de service et à la sécurisation des infrastructures 24h/24 et 7j/7.

Ainsi, la politique de ressources humaines de Seine PARK s'inscrit pleinement dans une logique de performance durable, de professionnalisation des pratiques et de qualité du climat social, en accompagnant la croissance de l'entreprise tout en plaçant l'humain au cœur de son organisation.

Collège employés



Nathalie DE JESUS
Élue titulaire



José DE ABREU
Élu suppléant

Collège cadres et techniciens



Louise GUIFFES
Élue titulaire



Nordine NORI
Élu suppléant



Organisation et moyens d'exploitation

Pour mener à bien ses missions, Seine PARK s'appuie sur une équipe de 39 salariés (chiffres au 31 décembre 2025), dotée d'une expérience éprouvée en matière de stationnement.

Elle se compose :

- D'une direction générale douée de compétences permettant le pilotage de projets complexes faisant appel à une expertise opérationnelle, juridique et financière relevant aussi bien du droit public que du droit privé.
- D'agents de contrôle et d'agents d'accueil au service des usagers. Les agents chargés de la vérification du paiement de la redevance de stationnement et de la délivrance d'un avis de paiement du FPS sont assermentés.
- D'encadrants de proximité sur le terrain.
- De pôles technique, juridique et d'aménagement pour assurer le développement de la société.

Un accueil des usagers optimisé

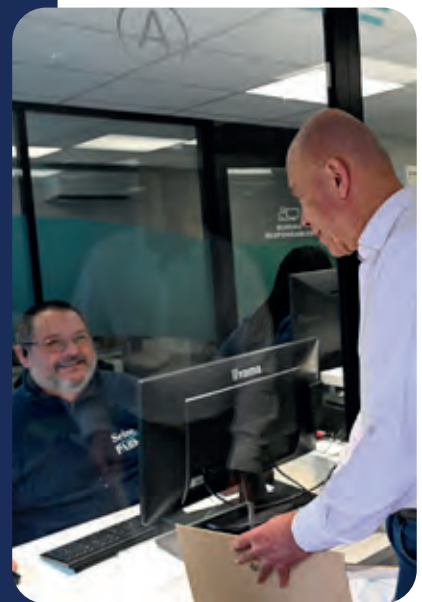
Un accueil physique des abonnés est assuré à Clichy (65, rue Martre) et Villeneuve-la-Garenne (41, avenue Jean Moulin). Amabilité et courtoisie sont les maîtres-mots des équipes chargées de l'accueil et une réponse est systématiquement apportée aux demandes des usagers. Seine PARK peut par ailleurs assurer un accueil permanent à distance grâce à des dispositifs innovants : centre de supervision et de commande avec visiophone, serveur vocal, guichet dématérialisé...

Le concessionnaire assure la gestion des plaintes des usagers :

- Enregistrement, traitement, suivi, information des Villes... Il tient à jour un fichier des plaintes, dans le respect de la législation en vigueur.
- Gestionnaire des abonnements, il actualise un fichier des abonnés, accessible en temps réel aux services municipaux compétents, dans le respect des dispositions du RGPD.

En complément, Seine PARK a pris des mesures concrètes pour optimiser l'information des usagers, à travers :

- L'édition de plaquettes d'information.
- La création d'un site Internet spécifique, seinepark.fr, qui permet aux usagers de se renseigner et également de réaliser leurs démarches par voie dématérialisée (référencement, abonnement, paiement du FPS...) de manière simple et rapide. Une interface en ligne a été spécifiquement déployée pour les personnes en situation de handicap.
- Des messages d'information déployés sur les horodateurs, dans les parkings et les locaux d'accueil.

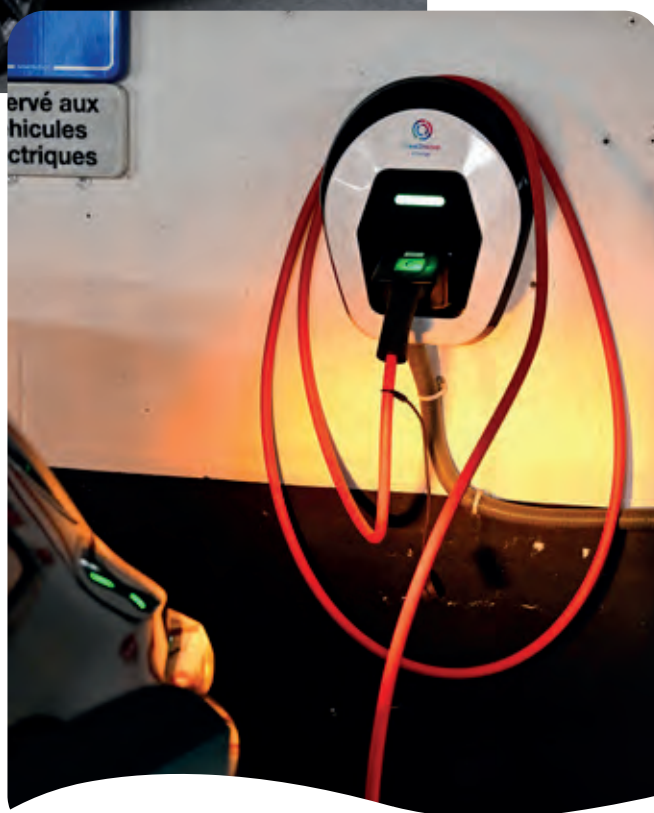


Pour assurer ses interventions, Seine PARK dispose d'une flotte de véhicules polyvalents :

- 1 véhicule LAPI pour contrôler la voirie de Clichy.
- 1 véhicule LAPI pour contrôler la voirie de Villeneuve-la-Garenne.
- 1 véhicule LAPI polyvalent en renfort pour assurer la continuité des missions de contrôle en cas de défaillance.
- 1 véhicule pour l'encadrement des missions techniques sur voirie.

- 1 véhicule utilitaire pour les interventions de maintenance sur le patrimoine de la société.
- 1 véhicule utilitaire pour les interventions relatives à l'exploitation des parkings en ouvrage
- 3 véhicules de service polyvalents pour les besoins opérationnels.

Pour assurer la continuité de service sur la gestion du stationnement en voirie et l'exploitation des ouvrages, Seine PARK a mis en place une astreinte technique permanente (24h/24 et 7j/7).



Seine PARK s'agrandit : extension du siège de la société

En 2025, Seine PARK, souhaitant développer ses activités et poursuivre sa stratégie de recrutement, s'étend et aménage près de 200 m² de bureaux pour l'activité de son siège.

Chronologie des opérations de travaux



**Septembre
2025**

Signature du bail

Notification des lots (1 à 5) pour la réalisation des travaux

Diagnostics / travaux de curage / démolitions

**Octobre
2025**

Études et fourniture de plans

Installation base vie

Notification lots menuiserie (6 et 7)

**Novembre
2025**

Début de travaux

**Approbation par la copropriété de l'implantation
des moteurs d'extraction**

**Décembre
2025**

Finitions

Réception des travaux

Aménagements mobiliers

**Février
2026**

Emménagement

Inauguration





Surface :
242 m²



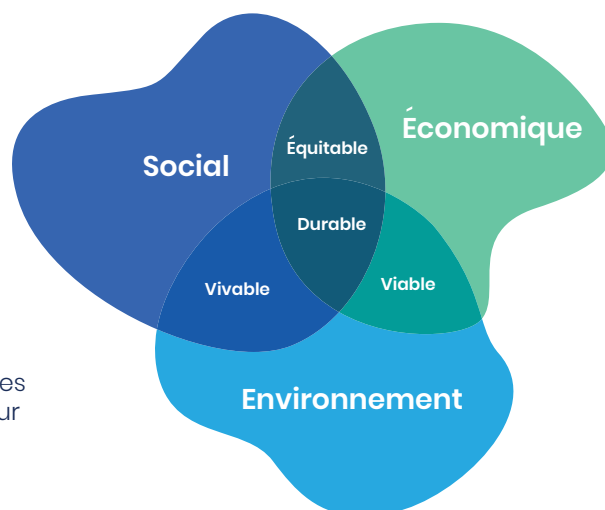
Seine PARK, une démarche responsable

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne l'intégration volontaire, par les organisations, des enjeux sociaux, environnementaux, éthiques et économiques dans leurs activités et dans leurs relations avec l'ensemble de leurs parties prenantes. Elle constitue un levier stratégique de performance durable, conciliant création de valeur économique, impact positif sur la société et respect de l'environnement.

S'inscrire dans une démarche RSE, c'est adopter une vision responsable du développement de l'entreprise, fondée sur la transparence, le dialogue et l'amélioration continue. Cette approche portée par Seine PARK vise à renforcer la confiance des collaborateurs, des clients, des partenaires et des territoires, tout en anticipant les évolutions réglementaires et sociétales.

La RSE repose sur plusieurs piliers complémentaires

- Une **gouvernance responsable**, garantissant l'éthique, la conformité et la prise en compte des enjeux de long terme.
- Un **engagement social**, en faveur de conditions de travail équitables, du dialogue social, de la diversité et du développement des compétences.
- Une **responsabilité environnementale**, visant à réduire les impacts de l'activité sur les ressources, le climat et la biodiversité.
- Une **contribution économique durable**, fondée sur des pratiques loyales, responsables et créatrices de valeur partagée.



Les domaines de la RSE



Gouvernance

En 2025, l'entreprise a posé les fondations de sa démarche de responsabilité sociétale en structurant sa gouvernance autour des principes de la norme ISO 26000. L'adhésion à la communauté LUCIE a marqué une étape clé, traduisant une volonté affirmée d'inscrire la RSE au cœur de la stratégie et des pratiques de l'entreprise. Cette dynamique s'est accompagnée d'actions de sensibilisation internes visant à diffuser une culture RSE partagée et à engager l'ensemble des collaborateurs. Un premier travail d'identification des indicateurs de suivi va être engagé, à la suite de l'audit réalisé avec l'agence LUCIE.

Engagements 2026

- Réaliser l'audit de labellisation ISO 26000.
- Mettre en œuvre les axes d'amélioration identifiés afin de renforcer la culture RSE au sein de l'entreprise.
- Consolider et fiabiliser les indicateurs de performance RSE à travers la réalisation d'un second audit.



Droits humains

En 2025, Seine PARK a renforcé son engagement en faveur du respect des droits humains en luttant contre toute forme de discrimination, en garantissant la protection de la vie privée et en favorisant un climat de travail inclusif et respectueux. La désignation d'un référent harcèlement, le maintien d'une démarche RGPD structurée et les actions en faveur de l'égalité professionnelle traduisent cette volonté. Le dialogue social a été consolidé à travers des échanges réguliers avec le CSE, tandis que la prévention des risques psychosociaux a été formalisée par la rédaction et la validation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Le suivi du bien-être des collaborateurs est assuré quotidiennement grâce à un outil intégré à la plateforme RH LUCCA.

Engagements 2026

- Mettre en place un cahier de doléances et des dispositifs de signalement.
- Formaliser une procédure en cas de violation de données personnelles.
- Garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à poste équivalent.
- Déployer des actions de sensibilisation aux discriminations, aux préjugés et aux risques psychosociaux.
- Structurer des indicateurs de suivi et élaborer un plan d'action à l'issue d'audits dédiés.
- Renforcer la diffusion de supports internes rappelant les droits fondamentaux et les obligations de l'entreprise.





Relations et conditions de travail responsables

En 2025, Seine PARK a structuré ses actions en faveur de relations de travail responsables, fondées sur la prévention des risques, le développement des compétences, le bien-être des collaborateurs et le dialogue interne. Un comité de pilotage RSE a été mis en place et se réunit régulièrement afin de suivre et piloter l'avancement des actions. La prévention des risques professionnels a été renforcée par l'élaboration du DUERP, validé par la médecine du travail et le CSE, ainsi que par un recensement exhaustif des produits utilisés et de leurs risques associés.

L'entreprise a également engagé une démarche structurante en matière de formation, avec la conception d'un plan de formation pluriannuel couvrant des thématiques clés, telles que la relation client, la RSE, l'hygiène et la sécurité ou encore la bureautique. La santé au travail et le bien-être font l'objet d'actions spécifiques, notamment à travers des ateliers de sensibilisation en cours de conception. Par ailleurs, Seine PARK favorise l'égalité professionnelle, l'intégration des nouveaux collaborateurs et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment via la sensibilisation au droit à la déconnexion et l'utilisation d'outils numériques adaptés.

Enfin, l'entreprise veille au respect des règles de bonne conduite grâce à la rédaction en cours d'un règlement intérieur et d'une charte de bonnes pratiques, ayant pour objectif de garantir un cadre de travail respectueux, sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur.

Engagements 2026

- Maintenir les réunions du comité de pilotage RSE et renforcer le suivi des actions.
- Faire évoluer le DUERP tout au long de l'année et conduire des enquêtes internes sur les risques professionnels.
- Déployer le plan de formation pluriannuel et l'adapter aux besoins exprimés par les collaborateurs.
- Mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation à la santé au travail et au bien-être.
- Structurer l'accueil des nouveaux collaborateurs via un livret d'accueil et un dispositif de tutorat.
- Renforcer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, notamment sur le droit à la déconnexion.
- Déployer le règlement intérieur et la charte de bonnes pratiques auprès de l'ensemble des équipes.
- Mettre en place des procédures internes de protection des salariés face aux risques climatiques.





Environnement

En 2025, Seine PARK a renforcé sa démarche environnementale en concentrant ses actions sur la réduction des consommations énergétiques, la mobilité durable et la limitation de son impact environnemental local. Le tri sélectif a été généralisé au sein de l'entreprise et les démarches administratives ont été largement dématérialisées afin de réduire l'usage du papier.

La performance énergétique des parkings constitue un axe structurant, avec le déploiement d'éclairages basse consommation équipés de détecteurs de présence, permettant des économies d'énergie significatives. Les nouveaux parkings ont été conçus dès l'origine selon ces standards. En parallèle, les nouveaux parkings sont équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques et de systèmes de guidage à la place, garantissant une meilleure fluidité du stationnement et la réduction des émissions liées aux déplacements.

Seine PARK agit également en faveur de la mobilité durable et du cadre de vie, à travers la mise à disposition de vélos électriques pour ses salariés, d'un Forfait mobilités durables, de l'exploitation de navettes urbaines 100 % électriques pour les usagers et des actions de végétalisation des aires de stationnement pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Engagements 2026

- Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques de tri des déchets.
- Généraliser les équipements d'éclairage à faible consommation énergétique.
- Poursuivre le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Étendre les systèmes de guidage à la place et d'affichage dynamique.
- Renforcer les actions de végétalisation et de préservation de l'environnement.
- Optimiser la dématérialisation des démarches et des parcours usagers.





Loyauté des pratiques

En 2025, Seine PARK a renforcé la loyauté de ses pratiques en structurant le pilotage de ses marchés et de ses achats afin de garantir transparence, traçabilité et efficacité. La création d'un tableau de bord consacré aux marchés essentiels a été engagée afin d'identifier, de prioriser et de mieux anticiper les besoins stratégiques de l'entreprise. Cette démarche permet d'assurer une gestion responsable des engagements contractuels et une meilleure maîtrise des risques.

La qualité de service constitue également un axe prioritaire. Une sensibilisation des responsables internes aux bonnes pratiques de gestion a été menée afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité du service rendu aux usagers. En parallèle, plusieurs marchés essentiels ont été lancés, notamment un marché de nettoyage et un marché de travaux pour l'agrandissement des locaux de Clichy, visant à améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Engagements 2026

- Finaliser le tableau de bord de suivi des marchés afin de disposer d'une feuille de route claire et structurée.
- Mettre en place un suivi mensuel des marchés et des achats pour renforcer le pilotage et la maîtrise des engagements.
- Poursuivre la montée en compétences des équipes grâce à une enveloppe spécifique de 35 000 € pour la formation continue.
- Prioriser et lancer les marchés liés aux besoins essentiels de l'entreprise, dans une logique de qualité, de transparence et de responsabilité.



Protection des consommateurs

En 2025, Seine PARK a renforcé la protection des intérêts des usagers en structurant ses pratiques autour de l'éthique, de la qualité de service, de l'accessibilité et de la transparence. Un travail a été engagé sur l'élaboration d'un règlement intérieur et d'une charte de bonnes pratiques afin de garantir des comportements professionnels intègres et équitables. La qualité de la relation usagers a été consolidée par la formation et l'assermentation des agents, ainsi que par des dispositifs de contrôle qualité et de sécurité renforcés.

L'écoute et l'information des usagers constituent un axe central de la démarche, grâce à des canaux de contact spécifiques, des enquêtes de satisfaction et le développement d'outils d'accompagnement accessibles à tous, tant sur les sites physiques que numériques.

Engagements 2026

- Déployer le règlement intérieur et la charte de bonnes pratiques.
- Renforcer les formations sur l'éthique, la conformité et la qualité de service.
- Maintenir des services sûrs, accessibles et conformes aux normes de qualité.
- Développer et exploiter les enquêtes de satisfaction pour améliorer en continu les services.
- Renforcer l'accessibilité numérique et les outils d'information des usagers.





Territoire et intérêt local

En 2025, Seine PARK a renforcé son ancrage territorial en développant un dialogue actif avec les acteurs locaux et en soutenant des projets à fort impact social, environnemental et culturel. Des actions de concertation ont été menées auprès des usagers et des habitants, notamment à travers des enquêtes ciblées, des événements de quartier et des actions de végétalisation participatives en lien avec les écoles, contribuant à la cohésion locale et à l'amélioration du cadre de vie.

L'entreprise s'est également engagée dans le développement des mobilités durables, avec la reprise de la gestion des consignes à vélos et l'exploitation des navettes gratuites de la Ville de Clichy, désormais **100 % électriques et accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Par ailleurs, Seine PARK a mené une politique active de mécénat en faveur de projets d'intérêt général sur le territoire, pour un **montant total de 42 000 € en 2025**, réparti comme suit :

- **20 000 €** pour le soutien à un projet artistique et patrimonial (installation d'une statue du Général de Gaulle à Clichy) ;
- **10 000 €** en faveur de la **Protection Civile Paris Seine** pour le développement de ses capacités opérationnelles ;
- **10 000 €** au bénéfice de la **Croix-Rouge**, permettant l'acquisition d'un triporteur logistique et opérationnel pour des actions sociales et de secours ;
- **1 000 €** pour l'association **VETERANS-OPEX**, facilitant la mobilité de personnes blessées ;
- **1 000 €** pour l'association **Pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France**, en soutien au devoir de mémoire.

Enfin, Seine PARK favorise l'emploi local, avec 58 % des salariés résidant sur le territoire des actionnaires, renforçant ainsi l'impact économique et social de l'entreprise au niveau local.

Engagements 2026

- Structurer et déployer des enquêtes de concertation auprès des parties prenantes locales.
- Renouveler les actions de végétalisation participatives avec les établissements scolaires du territoire.
- Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de l'impact des initiatives locales.
- Déployer de nouvelles consignes à vélos et renforcer les infrastructures de mobilité durable.
- Poursuivre et amplifier les actions de mécénat culturel, social et solidaire.
- Continuer à favoriser l'emploi local et l'ancrage territorial de l'entreprise.



À travers sa démarche de Responsabilité sociétale et environnementale, Seine PARK affirme sa volonté d'inscrire durablement ses activités au service de l'intérêt général. En structurant ses engagements autour d'une gouvernance responsable, du respect des droits humains, de relations de travail équilibrées, de la protection de l'environnement et de l'ancrage territorial, l'entreprise renforce la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes. Les actions menées en 2025 constituent des fondations solides, appelées à être consolidées et amplifiées en 2026. Cette dynamique d'amélioration continue traduit l'ambition de Seine PARK de concilier performance opérationnelle, utilité sociale et responsabilité environnementale.

Réalisations et objectifs

Des réalisations concrètes dans les villes

Portée par l'engagement constant des deux Villes fondatrices, Clichy et Villeneuve, et renforcée par l'adhésion de la Ville d'Asnières-sur-Seine, Seine PARK inscrit son action dans une stratégie globale d'optimisation du stationnement payant sur voirie. Celle-ci s'accompagne du développement d'une offre complémentaire de parcs de stationnement modernisés, intégrée à une politique volontariste en faveur des mobilités durables et des modes de déplacement doux.

Le stationnement et les mobilités à Clichy

Un zonage précis pour faciliter le stationnement

Pour fluidifier le stationnement et éviter le phénomène de voitures ventouses, trois zones distinctes ont été définies :

Verte Permet aux visiteurs de stationner 4 heures maximum et aux Clichois d'opter pour le stationnement résidentiel

Orange Réservée aux rotations rapides avec un stationnement limité à 2 h 30 pour tous

Rouge Zone où le stationnement est strictement interdit



Depuis le 1^{er} août 2023, **une nouvelle grille tarifaire** est appliquée. Les coûts varient en fonction de la durée et de la zone de stationnement. Aucune augmentation de tarif n'a été appliquée pour les résidents clicheois.

Zone verte		Zone orange		Stationnement Autocars	
Durée	Tarif 1 ^{er} août 2023	Durée	Tarif 1 ^{er} août 2023		
30 mn	1,00 €	30 mn	1,50 €	4 h	20 €
45 mn	1,60 €	45 mn	2,50 €	8 h	32 €
60 mn	2,00 €	60 mn	3,50 €	12 h	36 €
120 mn	2,80 €	120 mn	4,50 €	16 h	38 €
125 mn	2,90 €	125 mn	4,70 €	20 h	42 €
130 mn	3,00 €	130 mn	4,90 €	23 h 50	50 €
135 mn	3,20 €	135 mn	5,40 €	24 h	80 €
140 mn	3,50 €	140 mn	6,00 €	FPS	80 €
145 mn	3,60 €	145 mn	25,00 €		
150 mn	3,70 €	150 mn	39,00 €		
155 mn	3,80 €				
160 mn	3,90 €				
165 mn	4,00 €				
170 mn	4,20 €				
175 mn	4,40 €				
180 mn	4,60 €				
185 mn	4,80 €				
190 mn	5,00 €				
195 mn	5,30 €				
200 mn	5,50 €				
205 mn	5,80 €				
210 mn	6,00 €				
215 mn	6,20 €				
220 mn	6,50 €				
225 mn	6,70 €				
230 mn	7,00 €				
235 mn	14,00 €				
240 mn	39,00 €				
FPS	39,00 €				

Tarifications spécifiques	
Forfait Artisan/commerçant	58 €/mois Limité à 1 forfait/entreprise (zones verte et orange)
Salarié Clichy	58 €/mois (zone verte uniquement)
Stationnement des personnes en situation de handicap	Gratuit (pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion après enregistrement)
Véhicules > 6 mètres	Majoration de 2 € sur les tarifs applicables
Deux-roues motorisés	Gratuit
Véhicules électriques, hybrides et à hydrogène (hors emplacement de recharge)	Stationnement payant selon catégorie d'utilisateur

Des conditions préférentielles pour les habitants

Pour simplifier le quotidien des Clichois, des tarifs attractifs leur sont réservés. Ils peuvent ainsi stationner en mode résidentiel dans la zone verte pour des tarifs allant de 1 €/jour à 24 € pour 30 jours consécutifs.

Seine PARK a choisi de faciliter l'accès à ces offres : habitants, commerçants et personnes en situation de handicap peuvent se référencer aisément sur le site Internet seinepark.fr ou dans notre agence commerciale au 65, rue Martre.

La gratuité du stationnement est assurée, sous réserve de référencement préalable, aux personnes en situation de handicap :

- Détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention « stationnement ».
- Détenteurs de la carte Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide Civil (GIC).

Un règlement du stationnement facilité

Plusieurs modes de paiement sont proposés aux visiteurs. Ils peuvent ainsi régler leur stationnement directement par carte bancaire à l'horodateur ou utiliser les applications spécifiques, PayByPhone ou Flowbird.

Par ailleurs, une solution dématérialisée permettant le dépôt d'un Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) a été mise en place.



Des horodateurs réinventés

221 horodateurs sont présents à Clichy, dont 37 en zone orange et 184 en zone verte. En 2025, pour faciliter la reconnaissance des horodateurs en zone orange, Seine PARK a équipé l'ensemble des horodateurs d'un indicateur de zone orange.

Un parc d'horodateurs 100 % photovoltaïque

Des horodateurs solaires qui combinent ergonomie, robustesse, modularité et connectivité. Leur large écran couleur de 7 pouces permet d'offrir des services de vente, de paiement et de diffuser des informations.



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- ✓ Boîtier en acier traité anticorrosion et anti-graffiti
- ✓ Dimensions : 1 714 × 475 × 378 (H x l x P)
- ✓ Températures de stockage : - 20 °C à + 70 °C (garanti pendant 16h)
- ✓ Clavier capacitif
- ✓ Modem 4G
- ✓ Recyclabilité : de 80 % à 95 % suivant les options disponibles
- ✓ Poids : 90 kg
- ✓ Températures de fonctionnement : - 20 °C à + 55 °C (garanti pendant 24h)
- ✓ Écran couleur 7"
- ✓ Stockage des fonds Certifiés DTG07131 (EN14450 level 2)
- ✓ Conformité : EN12414 / Marquage CE

Action 2025

Modernisation de 85 horodateurs

Seine PARK a mis en place des opérations de rétrofit visant à privilégier le paiement sans contact, permettant ainsi de faciliter l'accessibilité et le parcours client des usagers.

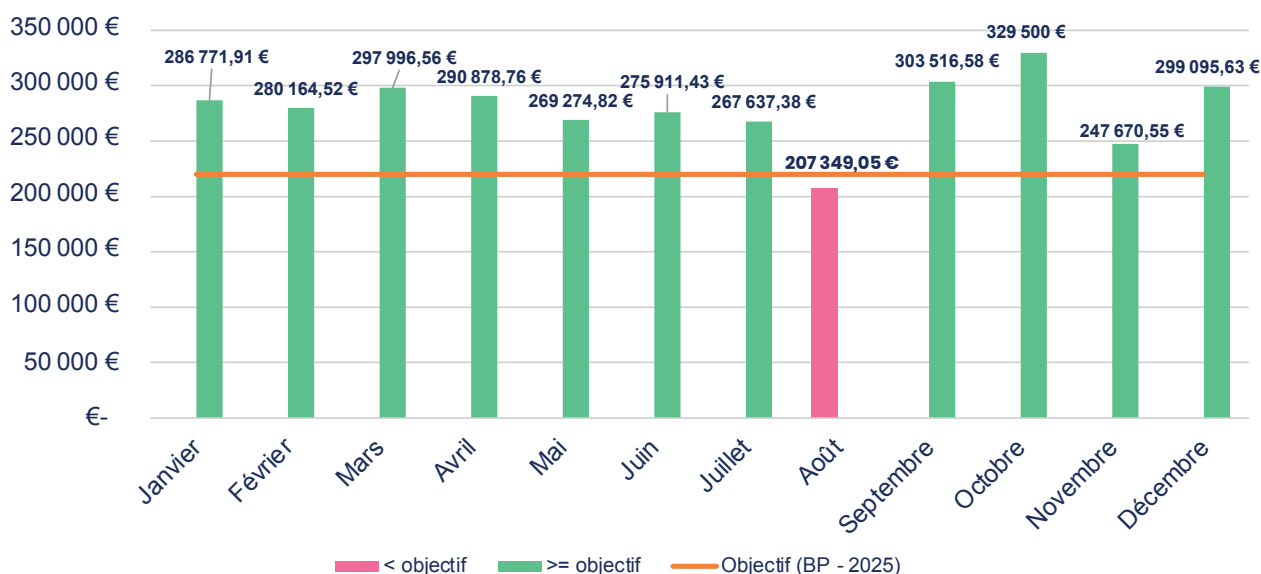
Marquage au sol réinventé

562 places de stationnement de la zone orange, dite zone à rotation rapide, ont fait l'objet d'une réfection complète avec le remplacement du marquage au sol par un marquage de couleur orange pour un montant de 26 848,05 €.



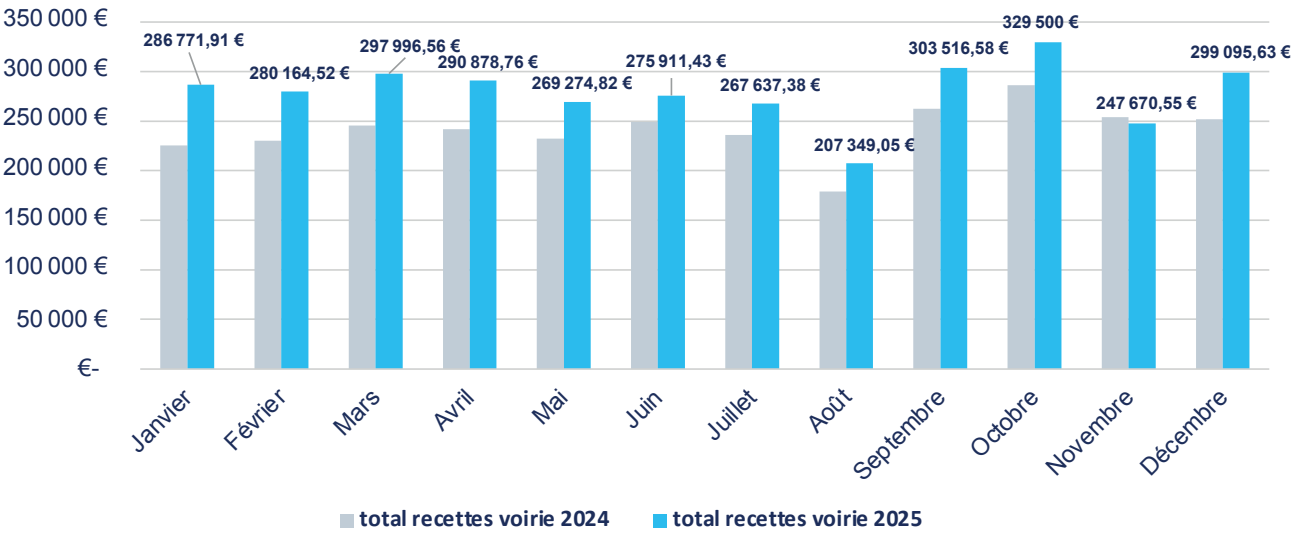
Par ailleurs, des actions de remise en état du marquage au sol blanc « payant » ont été réalisées en zone verte, dite zone résidentielle, sur 25 % des places, soit 1 278 places.

Recettes totales du stationnement payant sur voirie par mois en 2025



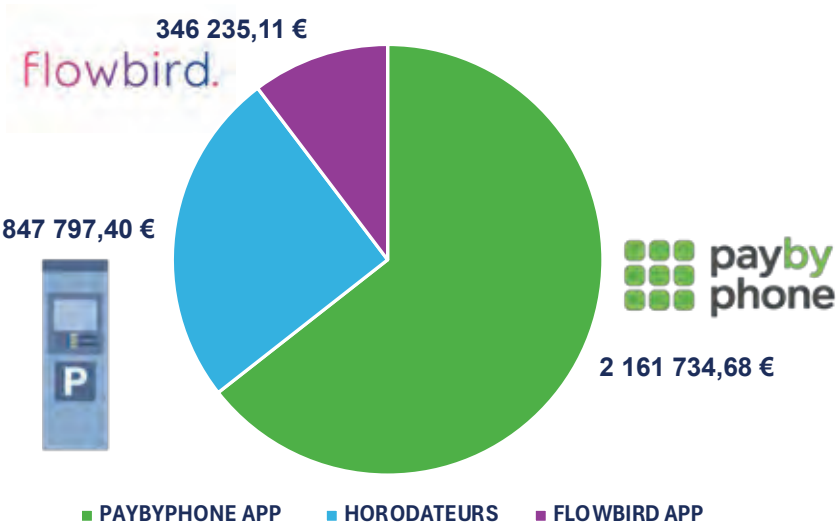
**3 355 767,19 € de recettes voirie
au 31 décembre 2025, soit 111 % de l'objectif annuel (BP)**

Comparaison des recettes du stationnement payant sur voirie entre 2024 et 2025



3 355 767,19 € de recettes voirie au 31 décembre 2025, soit 15 % de plus que l'année N-1

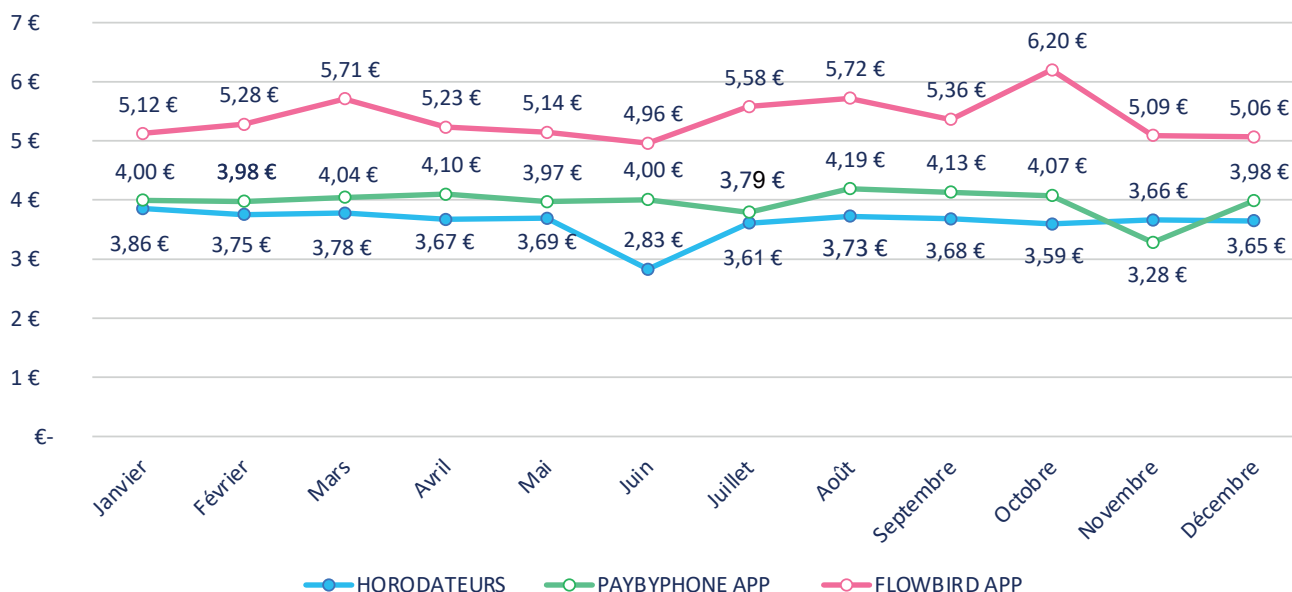
Répartition des recettes par canal de vente à Clichy en 2025



Recettes voirie au 31 décembre 2025
3 355 767,11 €
74 % des paiements par voie dématérialisée

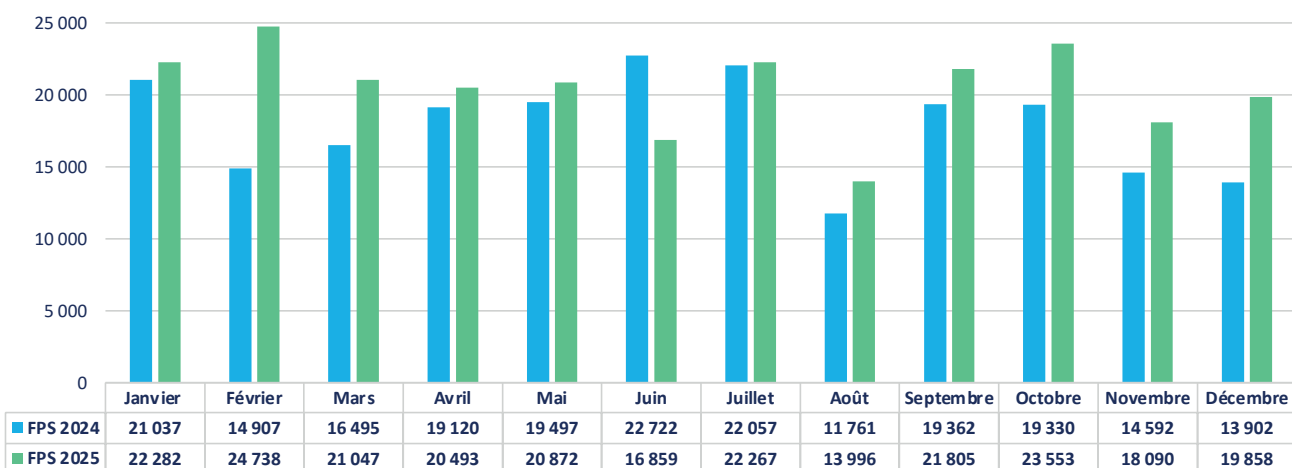


Ticket moyen par canal de vente en 2025



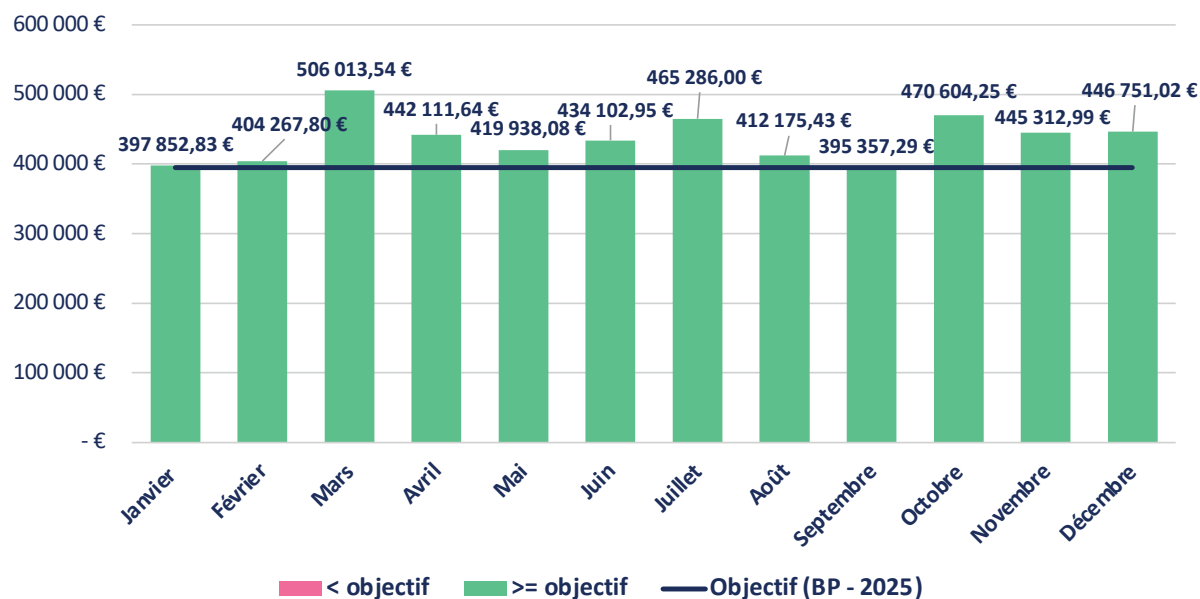
Tendance relativement stable des usages en matière de paiement

Comparaison du nombre de FPS émis entre 2024 et 2025 à Clichy



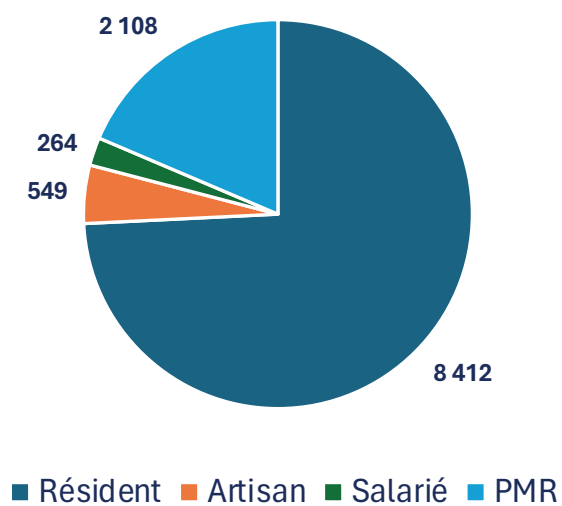
**245 860 FPS émis au 31 décembre 2025,
soit 102 % de l'objectif annuel (BP) et 8 % de recettes de plus que l'année N-1**

Montant des FPS collectés en 2025 à Clichy

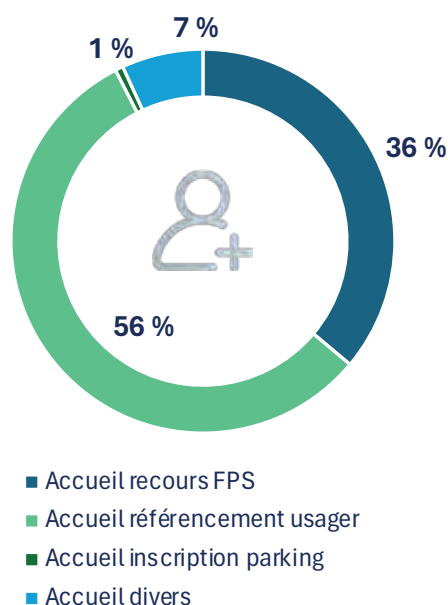


**5 239 773,82 € de recettes FPS au 31 décembre 2025,
soit 111 % de l'objectif annuel (BP)**

Répartition des abonnés du stationnement payant sur voirie par typologie d'utilisateurs à Clichy

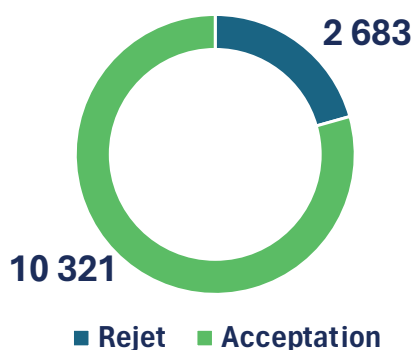


Analyse des personnes accueillies à l'agence commerciale de Clichy



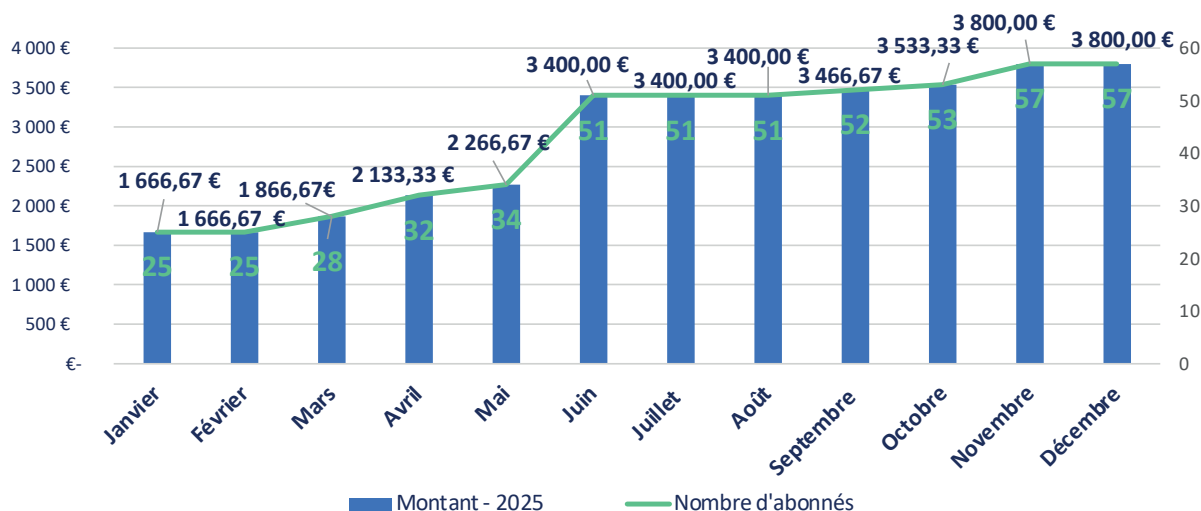
**Au 31 décembre 2025 : 3 388 référencements
6 010 personnes accueillies**

Suites données aux Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) en 2025



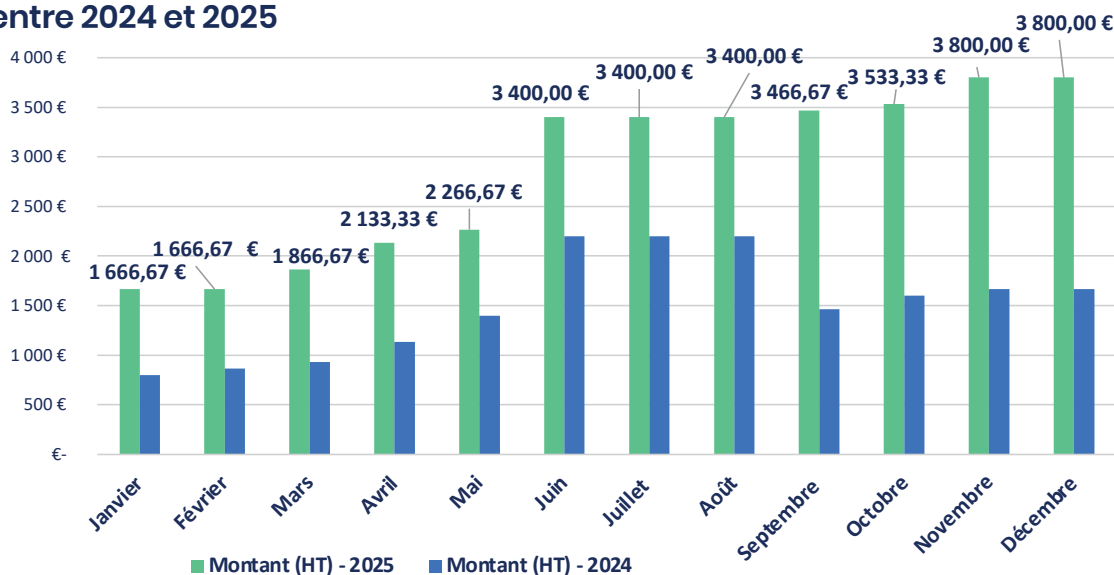
**13 004 recours ont été instruits
au 31 décembre 2025,
soit 5 % de recours sur les
245 860 FPS émis
et 79 % de recours acceptés**

Nombre d'abonnés et recettes du parking Pierre Bérégovoy à Clichy



**34 400 € de recettes au 31 décembre 2025,
soit 128 % de l'objectif annuel (BP)**

Comparaison des recettes du parking Pierre Bérégovoy à Clichy entre 2024 et 2025



**34 400 € de recettes au 31 décembre 2025,
soit 90% d'augmentation par rapport à l'année N-1**

Développement de l'activité en faveur des mobilités douces

À l'occasion de la 29^e édition du Salon de l'AMIF, réunissant l'ensemble des élus franciliens et les partenaires publics et privés, la société Seine PARK a eu l'occasion, avec la Ville de Clichy, représentée par son maire Rémi MUZEAU, et le Groupe RATP, représenté par Jean CASTEX, son président, de signer le 3 juin 2025 une convention pour la mise en place de nouvelles navettes électriques à Clichy.



Mise en circulation de deux navettes 100 % électriques et gratuites

Seine PARK poursuit son engagement pour une mobilité douce et des services de proximité en centre-ville de Clichy en proposant depuis le 7 juillet 2025 un transport gratuit 100 % électrique.

Baptisé La Navette, ce nouveau service écologique, silencieux et confortable, est composé de deux lignes, la navette jaune et la navette verte, qui circulent du lundi au samedi.

En correspondance à l'Hôtel de ville, la navette est la solution idéale pour rejoindre les points stratégiques de Clichy et se rendre dans les stations de métro, de train et de bus de la ville.



Le 3 juillet 2025, Seine PARK inaugure La Navette en présence de Rémi MUZEAU, maire de Clichy, Patrice PINARD, président de Seine PARK, et Olivier VITKINE, directeur développement RATP Cap Île-de-France (Origami).



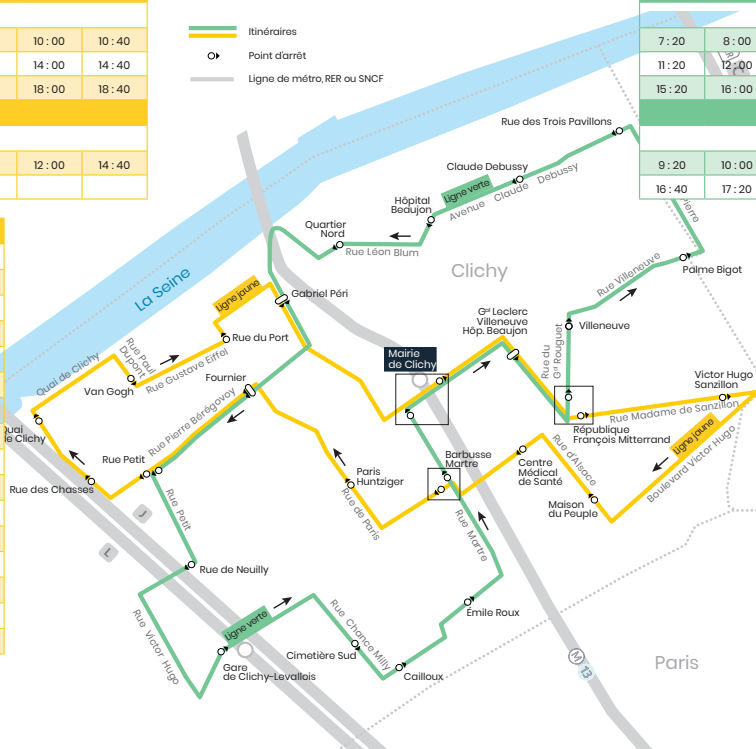
La navette jaune						
Horaires au départ de : Mairie de Clichy métro						
Période : de septembre à juillet						
Lundi à samedi						
7 : 20	8 : 00	8 : 40	9 : 20	10 : 00	10 : 40	
11 : 20	12 : 00	12 : 40	13 : 20	14 : 00	14 : 40	
15 : 20	16 : 00	16 : 40	17 : 20	18 : 00	18 : 40	
Période : août						
Lundi à samedi						
9 : 20	10 : 00	10 : 40	11 : 20	12 : 00	14 : 40	
16 : 40	17 : 20	18 : 00				

La navette jaune	
1	Mairie de Clichy
2	G. Leclerc - Villeneuve - H. Beaujon
3	République - François Mitterrand
4	Victor Hugo - Sanzillon
5	Maison du Peuple
6	Centre Médical de Santé
7	Barbusse - Martre
8	Paris - Huntziger
9	Fournier
10	Rue Petit
11	Rue des Chasses
12	Quai de Clichy
13	Van Gogh
14	Rue du Port
15	Gabriel Péri
16	Mairie de Clichy

 Itinéraires
 Point d'arrêt
 Ligne de métro, RER ou SNCF

La navette verte						
Horaires au départ de : Mairie de Clichy métro						
Période : de septembre à juillet						
Lundi à samedi						
7 : 20	8 : 00	8 : 40	9 : 20	10 : 00	10 : 40	
11 : 20	12 : 00	12 : 40	13 : 20	14 : 00	14 : 40	
15 : 20	16 : 00	16 : 40	17 : 20	18 : 00	18 : 40	
Période : août						
Lundi à samedi						
9 : 20	10 : 00	10 : 40	11 : 20	12 : 00	14 : 40	
16 : 40	17 : 20	18 : 00				

La navette verte	
1	Mairie de Clichy
2	G. Leclerc - Villeneuve - H. Beaujon
3	République - François Mitterrand
4	Villeneuve
5	Palme - Bigot
6	Rue des Trois Pavillons
7	Claude Debussy
8	Hôpital Beaujon
9	Quartier Nord
10	Gabriel Péri
11	Fournier
12	Rue Petit
13	Rue de Neuilly
14	Gare de Clichy-Levallois
15	Cimetière Sud
16	Cailloux
17	Émile Roux
18	Barbusse - Martre
19	Mairie de Clichy



Encourager le développement des mobilités douces

Pour favoriser et développer l'usage du vélo à assistance électrique, la Ville confie à la SPL Seine PARK la gestion et l'exploitation des consignes à vélos.

Les consignes à vélos collectives réservées aux vélos à assistance électrique permettent ainsi aux cyclistes de stationner leur vélo en toute sécurité, à l'abri des intempéries et pour une période convenue.



- Seuls les vélos à assistance électrique sont autorisés
- Conditions d'abonnement : sur dossier après inscription
- Durée d'abonnement : 1 an (sous réserve de respecter les conditions d'utilisation)
- Abonnement : 50 € par an
- Accès : ouverture 7j/7 et 24h/24 via une carte Navigo ou un badge remis par l'agence Seine PARK
- Services complémentaires : station de gonflage et de réparation

Le stationnement à Villeneuve-la-Garenne

Deux zones pour le stationnement en voirie

Comme à Clichy, un système de zonage s'applique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, deux zones de stationnement ont été définies. À cette même date, le stationnement est devenu payant dans la commune.

Zone verte Stationnement jusqu'à 4 heures pour les visiteurs, 1,40 € la première heure.

Tarifs préférentiels pour les habitants (1 €/mois et 12,50 €/mois pour le second véhicule) et les professionnels locaux (25 €/mois).

Zone rouge Cette zone dite de rotation rapide limite le stationnement à 2 h 30 pour tous les usagers. Les 15 premières minutes sont gratuites, puis 2 € la première heure.



Visiteurs			
Zone verte Rotation longue Limité à 4 h		Zone rouge Rotation rapide Limité à 2 h 30	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 mn	0,30 €	15 mn	Gratuit
30 mn	0,60 €	30 mn	0,80 €
45 mn	1,00 €	45 mn	1,40 €
60 mn	1,40 €	60 mn	2,00 €
120 mn	3,00 €	120 mn	3,00 €
125 mn	3,50 €	125 mn	3,20 €
130 mn	3,60 €	130 mn	3,80 €
135 mn	3,80 €	135 mn	4,40 €
140 mn	4,00 €	140 mn	5,00 €
145 mn	4,10 €	145 mn	15,00 €
150 mn	4,20 €	150 mn/FPS	39,00 €
155 mn	4,30 €		
160 mn	4,40 €		
165 mn	4,50 €		
170 mn	4,60 €		
175 mn	4,80 €		
180 mn	6,00 €		
185 mn	6,20 €		
190 mn	6,40 €		
195 mn	6,60 €		
200 mn	6,80 €		
205 mn	7,00 €		
210 mn	7,20 €		
215 mn	7,40 €		
220 mn	7,60 €		
225 mn	7,80 €		
230 mn	8,00 €		
235 mn	12,00 €		
240 mn/FPS	39,00 €		

Agents territoriaux	
Zone verte Forfait	

Durée	Montant
1 mois	12,50 €
1 an	150 €

Résidents	
Zone verte Forfait 1 véhicule	

Durée	Montant
1 mois	1 €
1 an	12 €

Zone verte Forfait 2 véhicules	
-----------------------------------	--

Durée	Montant
1 mois	12,50 €
1 an	150 €

Professionnels (commerçants, artisans et entrepreneurs, personnes exerçant une activité sur la commune)	
Zone verte Forfait	

Durée	Montant
1 mois	25 €
1 an	300 €

Des horodateurs réinventés

87 horodateurs sont présents à Villeneuve-la-Garenne, dont 66 en zone verte et 21 en zone rouge.

Un parc d'horodateurs 100 % photovoltaïque

Des horodateurs solaires qui combinent ergonomie, robustesse, modularité et connectivité. Leur large écran couleur de 7 pouces permet d'offrir des services de vente, de paiement et de diffuser des informations.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- ✓ Boîtier en acier traité anticorrosion et anti-graffiti
- ✓ Dimensions : 1 714 × 475 × 378 (H x l x P)
- ✓ Températures de stockage :
- 20 °C à + 70 °C (garanti pendant 16h)
- ✓ Clavier capacitif
- ✓ Modem 4G
- ✓ Recyclabilité : de 80 % à 95 % suivant les options disponibles
- ✓ Poids : 90 kg
- ✓ Températures de fonctionnement :
- 20 °C à + 55 °C (garanti pendant 24h)
- ✓ Écran couleur 7"
- ✓ Stockage des fonds Certifiés DTG07131 (EN14450 level 2)
- ✓ Conformité : EN12414 / Marquage CE



→ **Modernisation de 25 horodateurs en 2025**, avec la mise en place d'opérations de retrofit visant à privilégier le paiement sans contact, qui ont permis de faciliter l'accessibilité et le parcours client des usagers.

Un référencement en ligne ou en agence

Pour se référencer et bénéficier ainsi des tarifs préférentiels pour le stationnement en voirie ou en parking, Seine PARK propose deux options aux habitants : se rendre à l'agence située 41, avenue Jean Moulin ou réaliser l'opération directement en ligne, sur le site seinepark.fr.



Les missions assurées par l'équipe du site

- **Relations avec les usagers**

Informers et orienter les usagers, intervenir en cas de besoin en dehors des horaires d'ouverture par la mise en place d'astreintes d'exploitation du parking.

- **Sécurité**

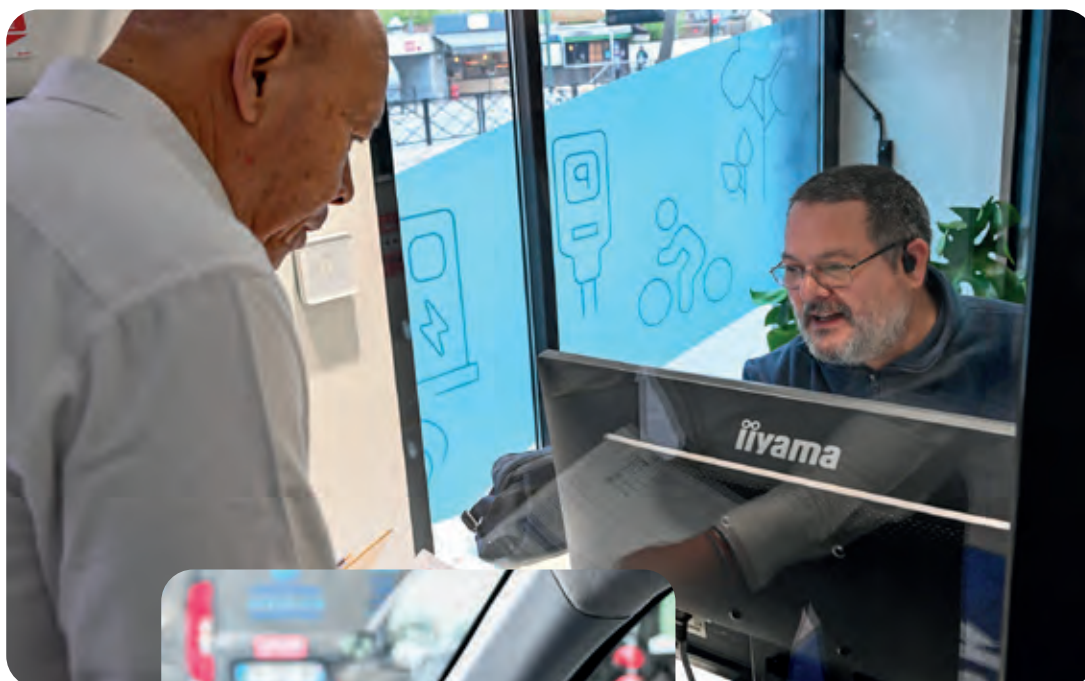
Les agents veillent en permanence au respect de la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de la réglementation. Ils interviennent sur les problèmes mineurs et alertent sur les problèmes majeurs.

- **Propreté et hygiène des locaux**

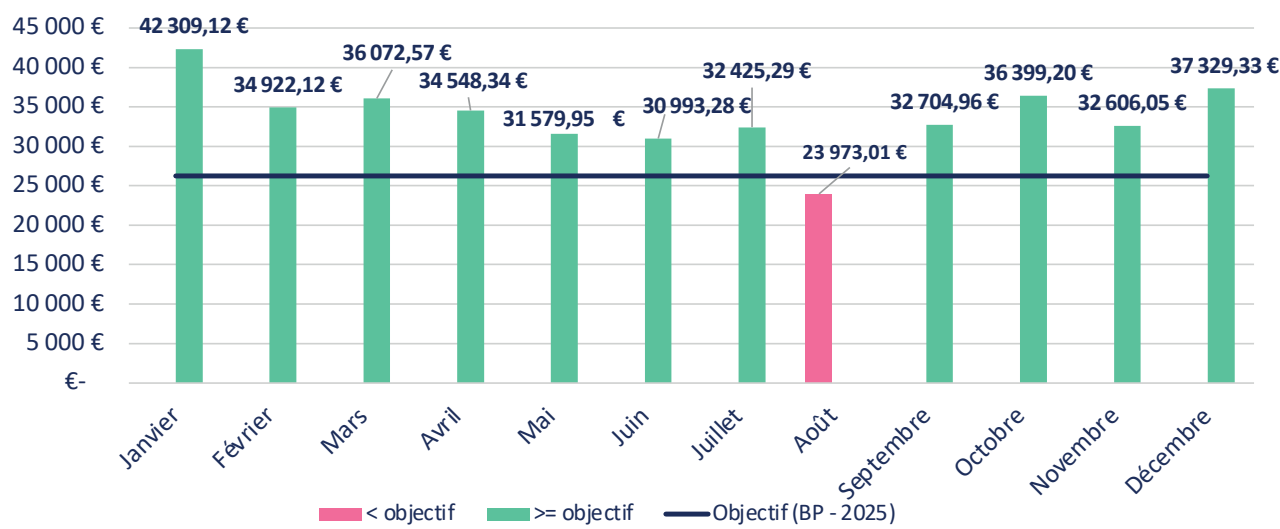
Les agents mettent en application les procédures internes afin de satisfaire aux exigences d'hygiène et de confort réclamées par nos usagers : bureau d'accueil, escaliers d'accès, cabines d'ascenseurs, matériel de péage.

- **Maintenance et entretien**

Les agents assurent la remise en fonction à l'occasion des pannes courantes, ainsi que le suivi de la maintenance des équipements et leurs réparations par les différents prestataires.

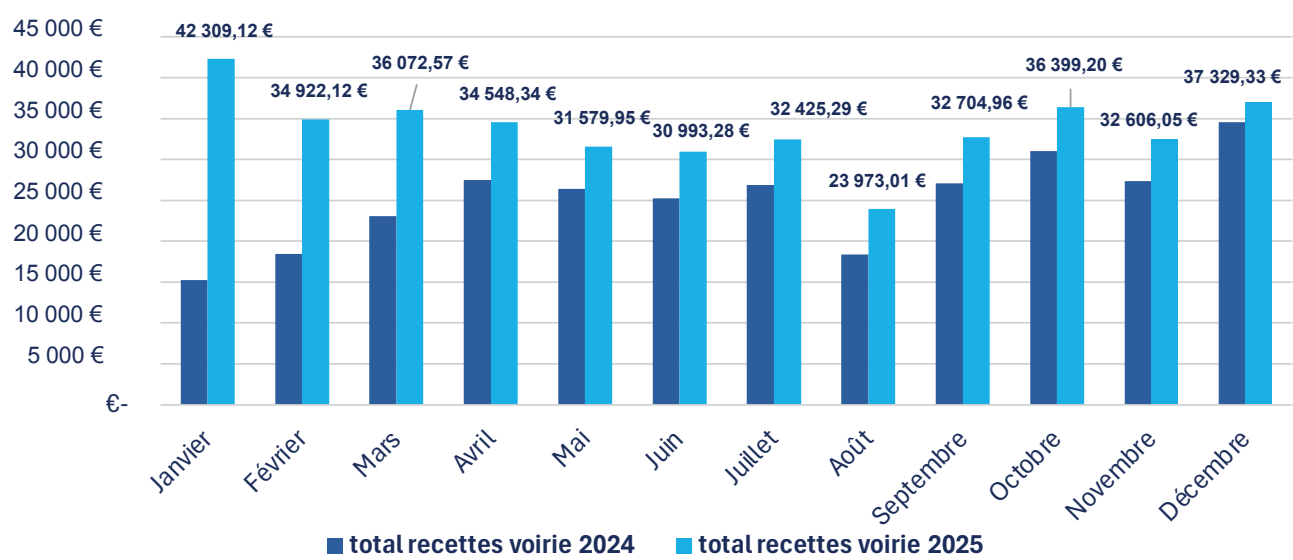


Recettes totales du stationnement payant sur voirie en 2025 à Villeneuve-la-Garenne



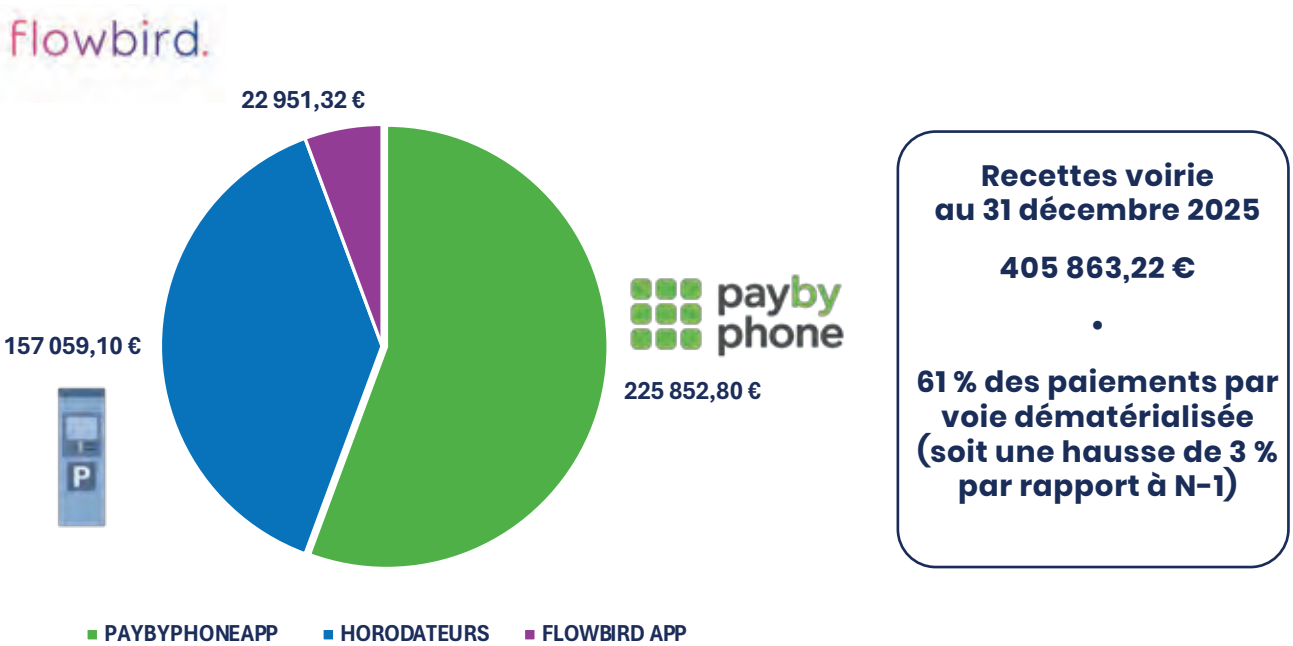
**405 863,22 € de recettes voirie
au 31 décembre 2025, soit 135 % de l'objectif annuel (BP)**

Comparaison des recettes du stationnement payant sur voirie entre 2024 et 2025 à Villeneuve-la-Garenne

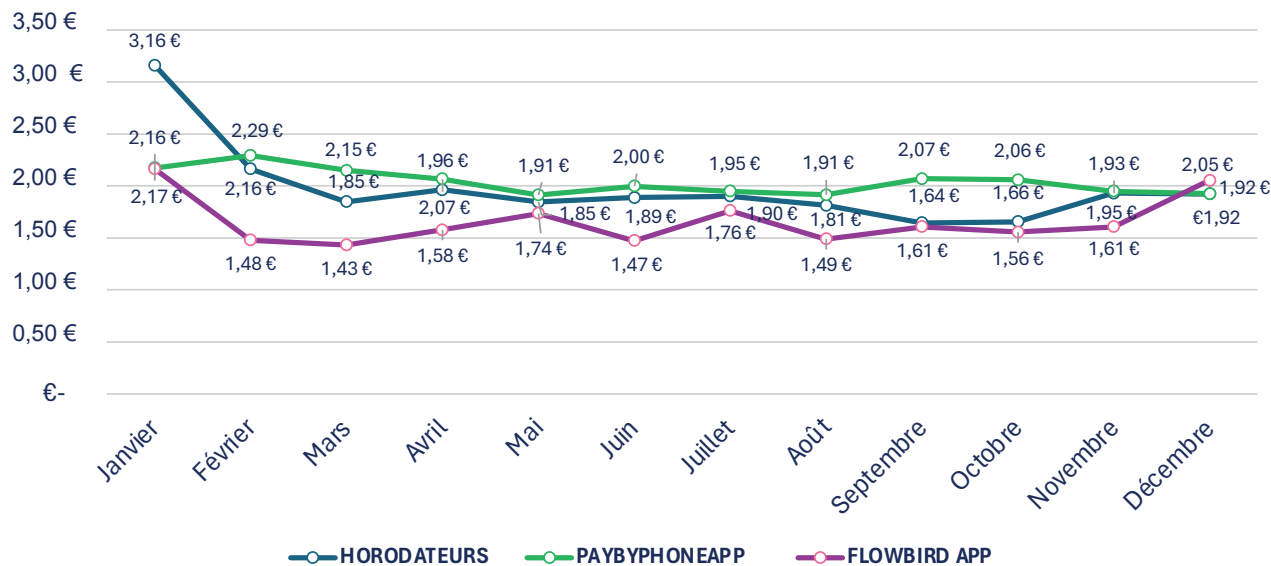


**405 863,22 € de recettes voirie au 31 décembre 2025,
soit 35 % d'augmentation par rapport à l'année N-1**

Recettes totales du stationnement payant sur voirie en 2025 à Villeneuve-la-Garenne

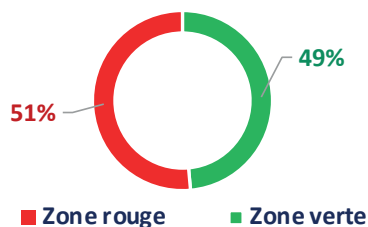
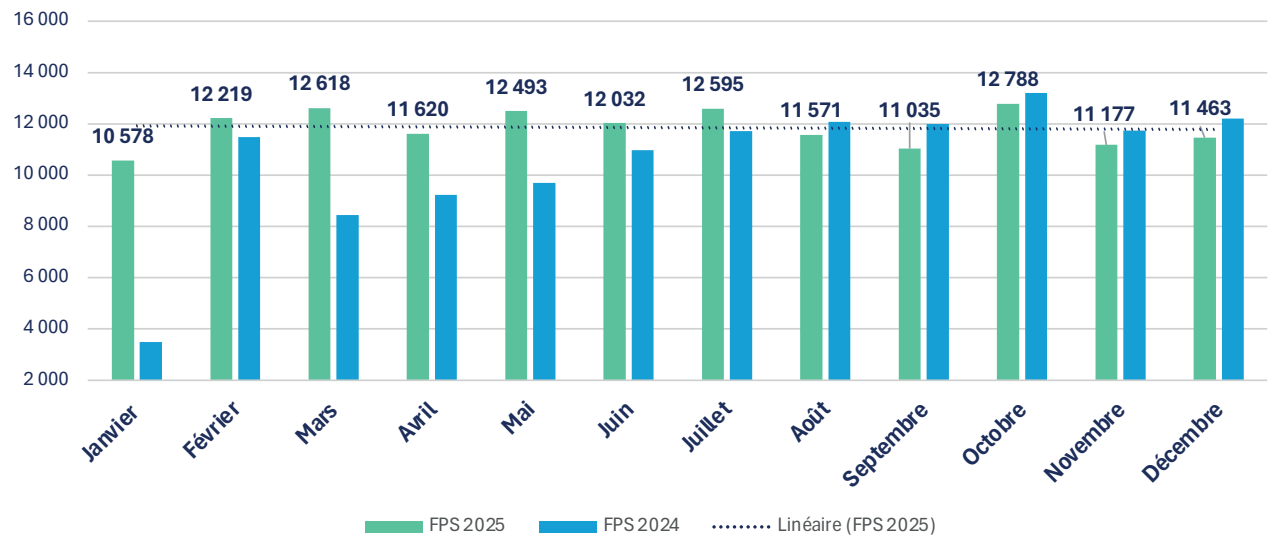


Ticket moyen par canal de vente



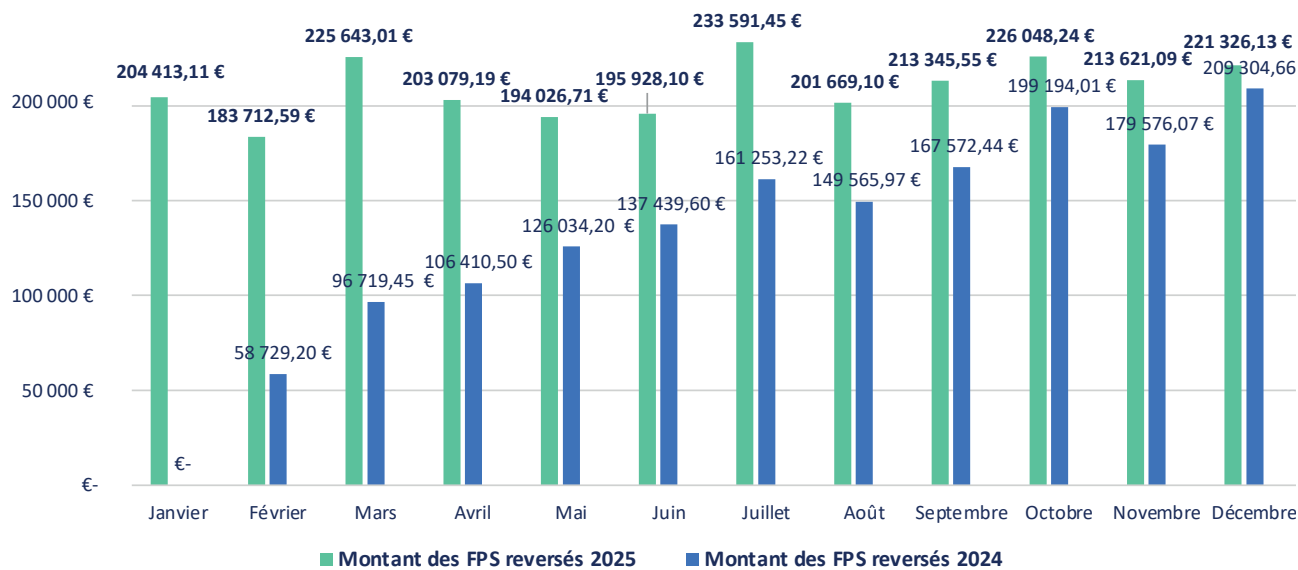
Tendance relativement stable des usages en matière de paiement

Nombre total de FPS émis en 2025 à Villeneuve-la-Garenne



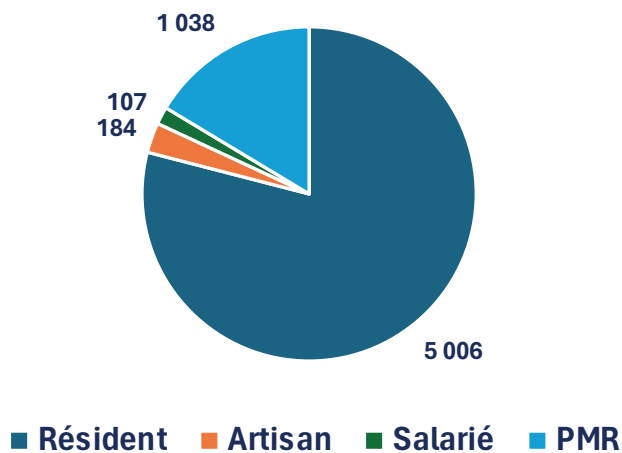
142 189 FPS émis au 31 décembre 2025, soit 108 % de l'objectif annuel (BP)

Comparaison des recettes de FPS collectés à Villeneuve-la-Garenne entre 2024 et 2025

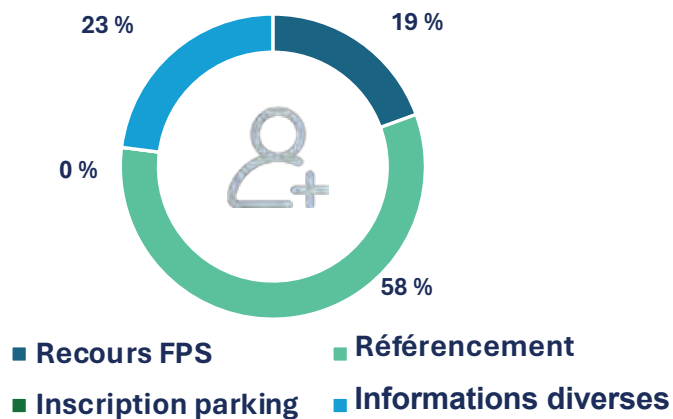


Au 31 décembre 2025, les recettes de FPS s'élèvent à 2 516 404,27 €, soit 132 % de l'objectif annuel (BP) et 58 % d'augmentation de recettes par rapport à l'année 2024

Répartition des abonnés du stationnement payant sur voirie par typologie d'usagers à Villeneuve-la-Garenne



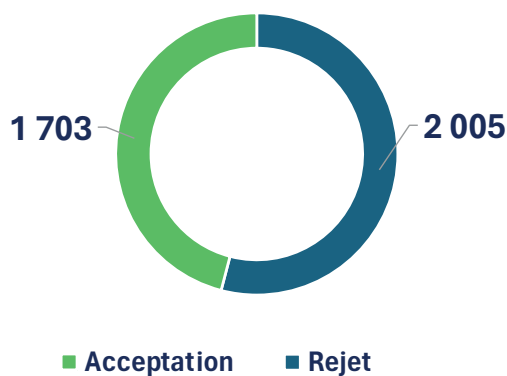
Répartition des demandes des usagers accueillis à l'agence Seine PARK à Villeneuve-la-Garenne



Au 31 décembre 2025 : 3 873 référencements

6 727 personnes accueillies

Suites données aux Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) en 2025



ZOOM

- Le stationnement des PMR est gratuit.
- En l'absence de référencement d'un PMR, il est nécessaire de déposer un RAPO.
- Près de 50 % des RAPO acceptés concernent les PMR.

3 708 recours ont été instruits au 31 décembre 2025, soit moins de 3 % de recours sur les FPS émis et 47 % de recours acceptés

Un parking couvert et sécurisé

Situé rue des Anciennes Écoles, en centre-ville et à proximité de l'arrêt du tram T1, le parking Centre-Ville compte 183 places et est vidéoprotégé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les agents d'exploitation accueillent le public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h. En dehors des horaires de présence, la sécurité du parking est assurée par un dispositif de télésurveillance.

Une nouvelle tarification est entrée en vigueur en 2025, intégrant des forfaits de 12h et 24h afin de faciliter le stationnement à moindre coût, en particulier lors des week-ends et des visites familiales.

Tarifs du parking :

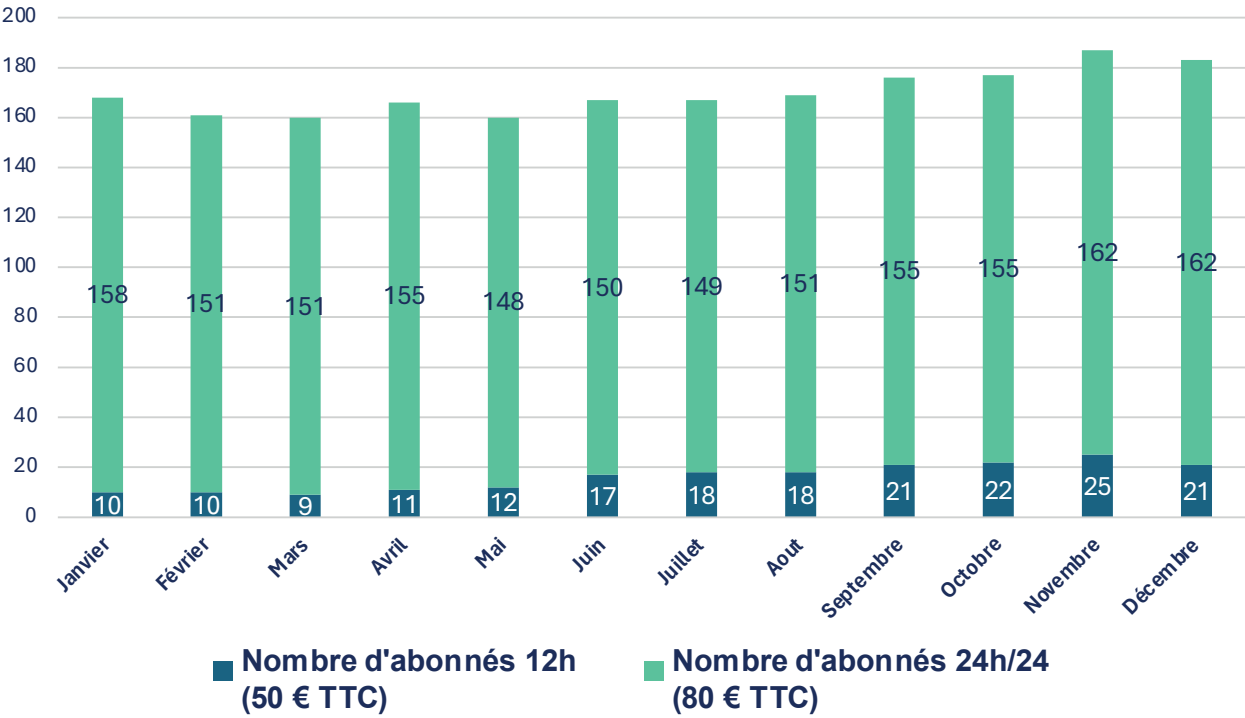
- Gratuité la première heure.
- Stationnement au-delà de la première heure : 0,50 € le quart d'heure, soit 1h30 pour 1,50 € et 6h pour 10 €.

Tarifs abonnements parking (de date à date) :

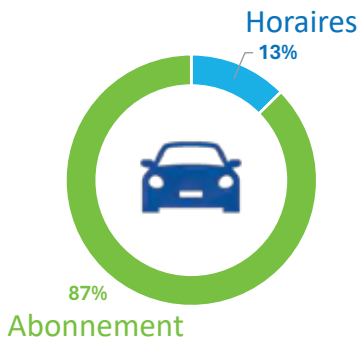
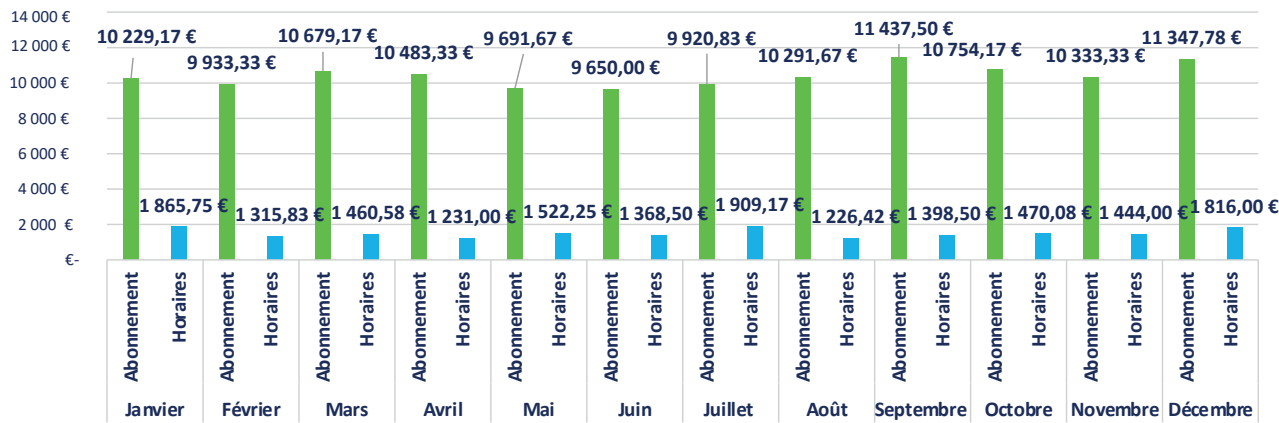
- Abonnement 24h/24 : 80 €/mois, soit 960 €/an.
- Abonnement du lundi au samedi sur une plage horaire de 12h : 50 €/mois, soit 600 €/an.
- Emplacement vélo : 30 €/an.



Répartition du nombre d'abonnés du parking Centre-Ville à Villeneuve-la-Garenne en 2025

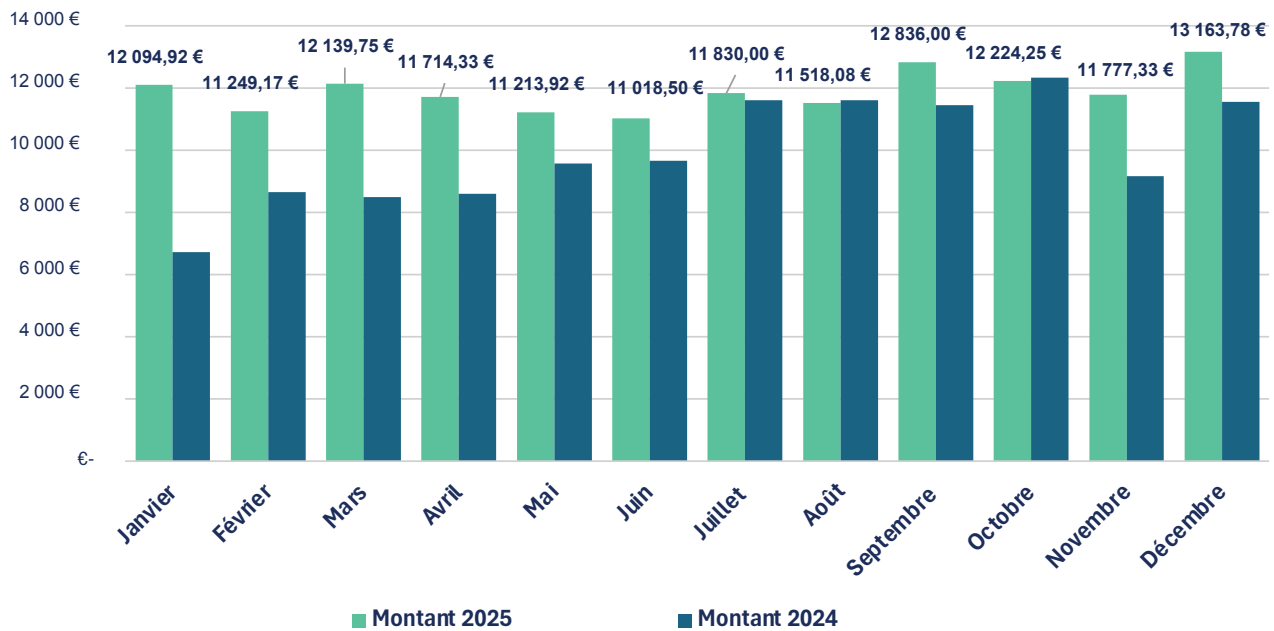


Répartition des recettes abonnés et horaires du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2025



Au 31 décembre 2025, 124 751,94 € de recettes abonnés et 18 028,08 € de recettes horaires

Comparaison du total des recettes du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne entre 2024 et 2025

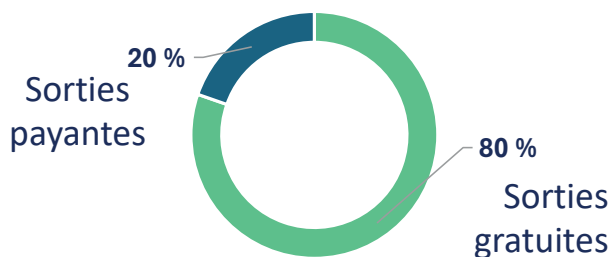
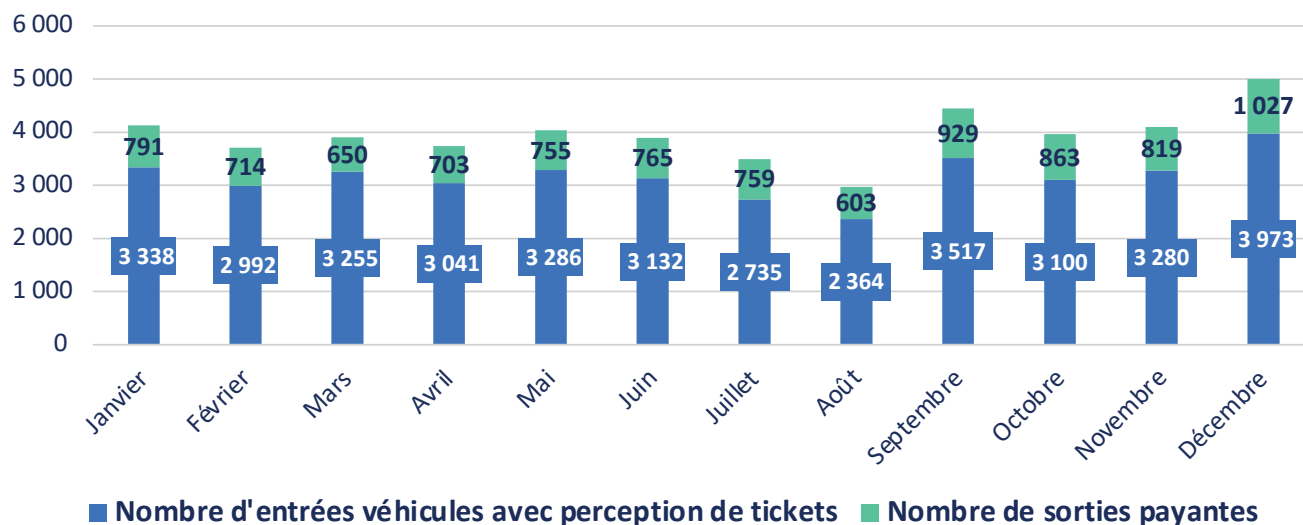


142 780,03 € de recettes au 31 décembre 2025, soit 113 % de l'objectif annuel (BP) et une augmentation de 20 % par rapport à l'année N-1





Comparaison du nombre d'entrées véhicules avec perception de tickets et du nombre de sorties payantes du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2025



**Au 31 décembre 2025,
38 013 entrées de véhicules,
dont 28 635 tickets
d'une heure gratuite
et 9 378 sorties payantes**



En 2025, la consommation électrique du parking Centre-Ville s'élève à 79 886 kWh, pour un coût total estimé à 21 031,37 €, incluant les consommations estimées des mois de novembre et décembre. La consommation mensuelle se situe globalement entre 6 600 et 8 900 kWh, avec des niveaux plus élevés au printemps et en début d'été, et une baisse marquée durant la période estivale.

Comparée à l'année 2024, la consommation électrique enregistre une diminution significative de 24,65 %, passant de 106 024 kWh à 79 886 kWh. Cette baisse se traduit par une réduction très importante des coûts, qui passent de 40 545,25 € en 2024 à 21 031,37 € en 2025, soit une diminution de 48,13 %.

Ces résultats traduisent l'impact positif des actions engagées en faveur de l'efficacité énergétique, notamment la modernisation des équipements d'éclairage du parking, et confirment la pertinence des orientations définies en 2024 en matière de maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques.



Comparaison du coût de la consommation électrique entre 2024 et 2025			
	2024	2025	Variation
Consommation en KWh	106 024	79 886	- 24,65 %
Coût	40 545,25 €	21 031,37 €	- 48,13 %

ZOOM sur le relamping du parking Centre-Ville, un investissement durable pour une sobriété énergétique responsable

Un programme complet de relamping du parking a été mené en novembre 2025, avec pour objectifs l'amélioration de la performance énergétique du site et l'optimisation du confort d'usage des installations. Cette opération a porté sur le remplacement de 80 luminaires à allumage permanent, de 160 luminaires à allumage non permanent, ainsi que de 27 luminaires d'escaliers équipés de détecteurs de présence.

Cette modernisation permet une gestion plus fine et plus efficace de l'éclairage, en l'adaptant aux usages réels : les zones dotées de détecteurs et les éclairages non permanents ne s'activent qu'en présence d'utilisateurs, limitant ainsi les consommations inutiles tout en garantissant un niveau d'éclairage conforme aux besoins. L'opération contribue également au renforcement de la sécurité et du confort des utilisateurs et s'inscrit pleinement dans la démarche globale d'efficacité énergétique engagée sur le site, conformément aux objectifs définis en 2024.



Projet 2026

Travaux parking de la Halle

Les travaux engagés au parking de la Halle de Villeneuve-la-Garenne s'inscrivent dans le vaste projet de reconstruction du marché couvert, destiné à moderniser et redynamiser le centre-ville. Réalisé en souterrain, directement sous la nouvelle halle, ce parking public comptera environ 144 places et sera accessible 24h/24 et 7j/7. Il est conçu pour répondre aux besoins des habitants, des commerçants, des visiteurs du marché et plus largement des usagers du cœur de ville.

Son fonctionnement reposera sur des équipements modernes (barrières automatiques, tickets, abonnements, solutions dématérialisées, guidage à la place), garantissant un accès simple et fluide. En plaçant le stationnement sous terre, le projet permet de libérer l'espace en surface, favorisant les circulations piétonnes, les aménagements paysagers et les espaces de convivialité autour de la halle.

Le parking fait pleinement partie d'un projet urbain global comprenant une halle de marché contemporaine à l'architecture soignée, des commerces et des espaces de restauration, ainsi qu'un réaménagement qualitatif des espaces publics. Sa réalisation intervient dès les premières phases du chantier afin d'accompagner la construction de la halle. L'ensemble – halle et parking – doit être livré au 1^{er} trimestre 2026, participant ainsi à l'attractivité et au renouveau du centre de Villeneuve-la-Garenne.



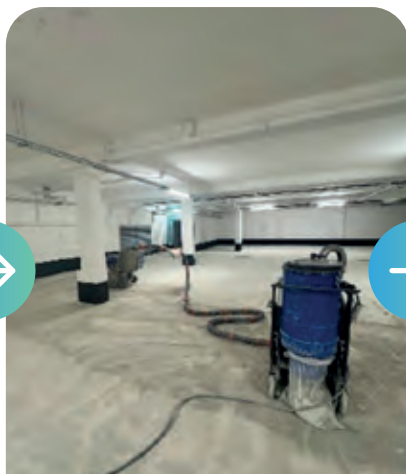
Le stationnement en ouvrage à Asnières-sur-Seine

Seine PARK est née de la volonté de deux communes, Clichy et Villeneuve-la-Garenne, de mutualiser et de moderniser leur politique de stationnement. Forte de son succès, Seine PARK s'est élargie à la Ville d'Asnières courant 2025, et la société s'est vu confier l'aménagement, la commercialisation et l'exploitation d'un nouveau parc de stationnement place des Victoires pour dynamiser le centre-ville.

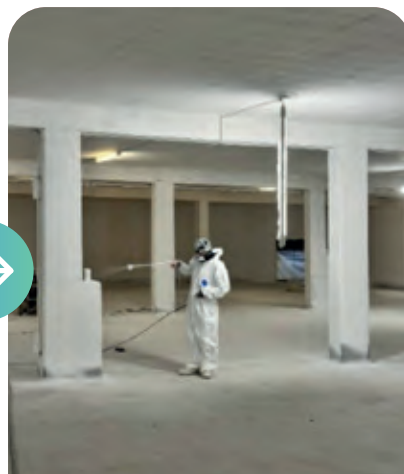
3 mois de travaux d'aménagement du parking des Victoires



Nettoyage et assèchement des surfaces



Grenailage et aspiration préalable à la résine



Mise en peinture des surfaces et du plancher haut



Coulage de la résine et marquage au sol du stationnement



Installation des équipements de péage et de la signalétique

Les travaux se sont déroulés entre le 14 avril et le 10 juillet 2025 pour une ouverture au public le 17 juillet, soit près de 3 mois de travaux et une enveloppe budgétaire de 702 157,38 € HT.

Des travaux d'aménagement modernes

Contexte et objectifs du projet

Le projet d'aménagement du parking des Victoires s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures de stationnement de la Ville d'Asnières-sur-Seine. L'objectif principal est de proposer un équipement sécurisé, fonctionnel et durable, répondant aux besoins des usagers tout en intégrant des solutions technologiques modernes (péage, vidéoprotection, guidage à la place) et des équipements favorisant la transition énergétique, notamment avec l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Ce parking, d'une capacité de 130 places, constitue un équipement structurant pour le centre-ville d'Asnières, contribuant à l'amélioration de la mobilité, à la régulation du stationnement et à l'attractivité du secteur.

Périmètre et montant global de l'investissement

Le périmètre financier du projet couvre l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en service complète du parking, incluant :

- les travaux d'aménagement et de marquage,
- les équipements de gestion et de contrôle d'accès,
- les dispositifs de sécurité et de sûreté,
- les équipements techniques et informatiques,
- les installations liées à l'exploitation quotidienne du site.

Coût total de l'opération : 702 157,38 € HT

Ce montant intègre l'ensemble des prestations, fournitures et équipements nécessaires à l'exploitation du parking pour un coût moyen par place de stationnement de 5 100 € HT. Ce ratio est cohérent pour un parking équipé de systèmes de contrôle d'accès, de vidéoprotection, de guidage à la place et d'infrastructures de recharge électrique.



Répartition des dépenses de travaux et aménagements par grands postes

Travaux et aménagements	
Poste de dépense de travaux et aménagements du parking des Victoires	Montant (HT)
Peinture / résine	338 380,00 €
Système de péage / contrôle d'accès	128 923,06 €
Places électriques	59 284,61 €
Guidage à la place	54 604,07 €
Portes basculantes	16 834,96 €
Signalétique	42 593,33 €
Vidéoprotection	16 834,96 €
Travaux divers (électricité, barrières, raccordement FO)	22 201,97 €
Sonorisation d'ambiance	7 832,10 €
Mobiliers & petits équipements	14 668,33 €
TOTAL HT	702 157,38 €



Analyse financière et pertinence des dépenses de travaux et d'aménagement

Les travaux de marquage au sol, de résine, d'aménagement général et d'équipements structurants représentent la part la plus significative du budget. Ils constituent le socle fonctionnel du parking et garantissent sa durabilité dans le temps.

Le système de péage et de barriérage, le guidage à la place, la signalétique et les panneaux d'affichage permettent une gestion fluide et optimisée des flux, améliorant l'expérience utilisateur et l'efficacité de l'exploitation.

Les investissements en vidéoprotection, sécurité incendie, portes basculantes, barrières et balisettes assurent un haut niveau de protection des usagers, des véhicules et des installations, conformément aux exigences réglementaires et aux standards de sécurité.

L'installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques, les équipements informatiques, la sonorisation, le mobilier et les équipements d'entretien participent à la performance environnementale et opérationnelle du site.

L'investissement réalisé permet :

- une optimisation de l'usage des 130 places grâce à des outils de gestion intelligents,
- une sécurisation renforcée du site,
- une anticipation des évolutions de mobilité, notamment électriques,
- une exploitation durable et maîtrisée, limitant les coûts futurs de maintenance et d'adaptation.

Le niveau d'équipement retenu positionne le parking des Victoires comme un ouvrage moderne, conforme aux standards actuels des parkings urbains de nouvelle génération.

Le projet d'aménagement du parking des Victoires représente un investissement structurant et cohérent, tant sur le plan financier que fonctionnel. Il offre à la Ville d'Asnières-sur-Seine un équipement sécurisé, évolutif et durable, répondant aux enjeux de mobilité, de sécurité et de transition énergétique.



Inauguration du parking des Victoires le 14 septembre 2025 en présence du maire d'Asnières-sur-Seine Manuel AESCHLIMANN, de Marie-Do AESCHLIMANN, sénatrice des Hauts-de-Seine, de Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris et de Patrice PINARD, président de Seine PARK.

Le stationnement au parking des Victoires



24h/24
et 7j/7



8
places voitures
électriques
(1^{er} trimestre 2026)



2,20 m
hauteur limite



4
places réservées
aux PMR

Depuis le 17 juillet 2025, Seine PARK propose un nouveau parking, ouvert 24h/24 et 7j/7, couvert et sécurisé à Asnières-sur-Seine. Situé place des Victoires, en centre-ville sous la halle du marché et à proximité immédiate de l'hôtel de ville (200 m) et du château d'Asnières (180 m), le parking des Victoires compte 130 places. Il est vidéoprotégé, sonorisé, pourvu d'un dispositif de guidage à la place de dernière génération et accessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, 8 bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE) seront mises en service au 1^{er} trimestre 2026.



Accès véhicules

86, rue Maurice Bokanowski
92600 Asnières-sur-Seine

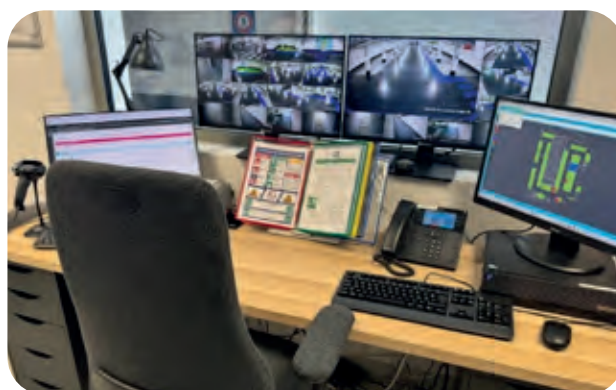
Accès piétons

- Accès n° 1 : rue Duchesnay – Halle gourmande
- Accès n° 2 : rue Pierre Brossolette – hôtel de ville
- Accès n° 3 : place des Victoires (ascenseur)

Accueil du public et abonnement

Un accueil personnalisé et sur rendez-vous est proposé aux usagers du parking pour les accompagner dans leurs démarches. Pour s'abonner, les usagers réalisent un parcours en 3 étapes :

- Étape n° 1 – Un formulaire dématérialisé est à disposition pour constituer sa demande et déposer les pièces justificatives directement sur le site seinepark.fr.
- Étape n° 2 – Une fois la demande d'abonnement validée, les équipes de Seine PARK indiquent les modalités de récupération du badge d'accès au parking.
- Étape n° 3 – Une fois dans le parking, l'utilisateur s'acquitte de son abonnement sur l'une des deux caisses automatiques mises à disposition.



Ce nouveau parking est disponible à l'abonnement et au tarif horaire selon les grilles ci-dessous :

Tarifs horaires

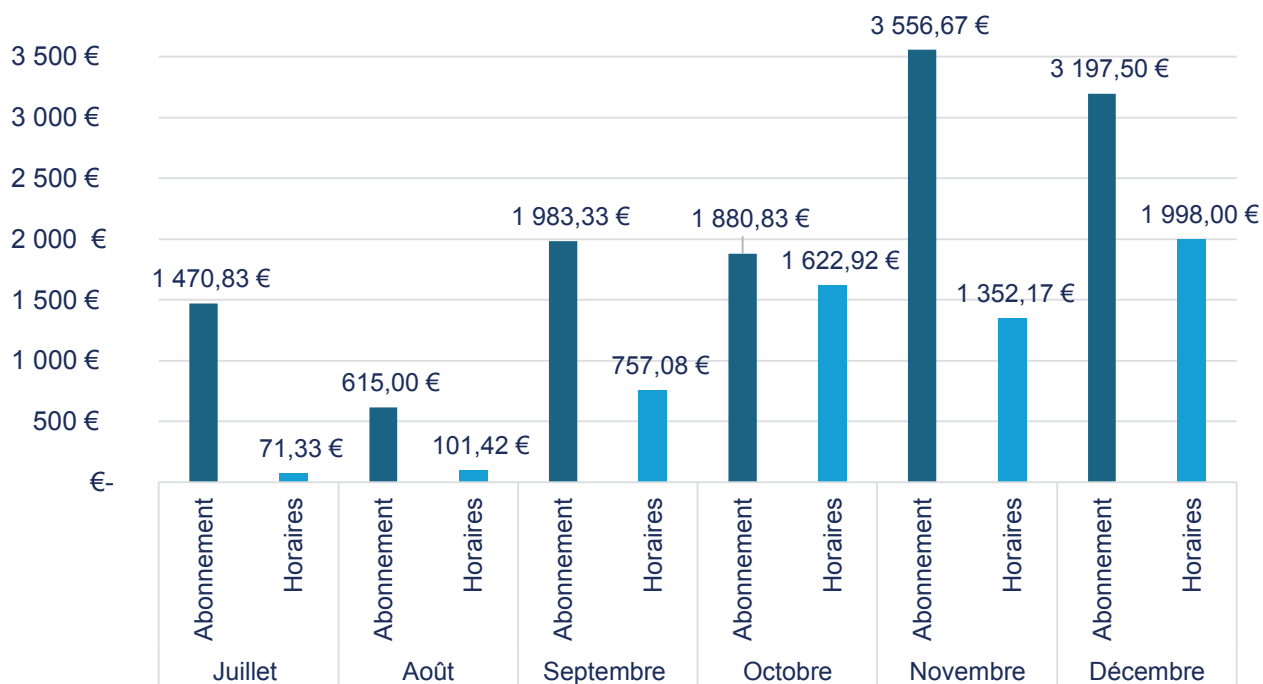
Tarification par tranche dans la limite de 12 h	
De 0 h à 1 h 45	0,50 € / 15 min
De 1 h 45 à 4 h 45	0,40 € / 15 min
De 4 h 45 à 6 h 45	0,30 € / 15 min
De 6 h 45 à 8 h	0,20 € / 15 min
De 8 h à 10 h 45	0,10 € / 15 min
De 10 h 45 à 12 h	12,50 €
Ticket perdu	12,50 €



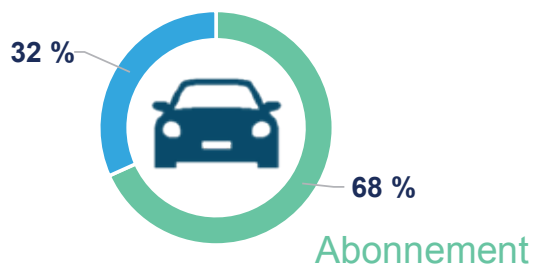
Tarifs abonnés

Abonnement (TTC)	
Voiture 24h/24 - mensuel	123 €
Voiture 24h/24 - trimestriel	350 €
Voiture 24h/24 - annuel	1 353 €
Voiture 24h/24 - réservé - trimestriel	450 €
Voiture 24h/24 - réservé - annuel	1 687 €
Abonnement - voiture jour 7h/19h - mensuel	72 €
Abonnement - voiture jour 7h/19h - trimestriel	205 €
Abonnement - voiture jour 7h/19h - annuel	756 €
Moto 24h/24 - mensuel	43 €
Moto 24h/24 - annuel	474 €

Répartition des recettes par mois du parking des Victoires à Asnières-sur-Seine du 17 juillet au 31 décembre 2025



Horaires



Au 31 décembre 2025,

12 704,17 € de recettes abonnés

et **5 902,92 €** de recettes horaires,

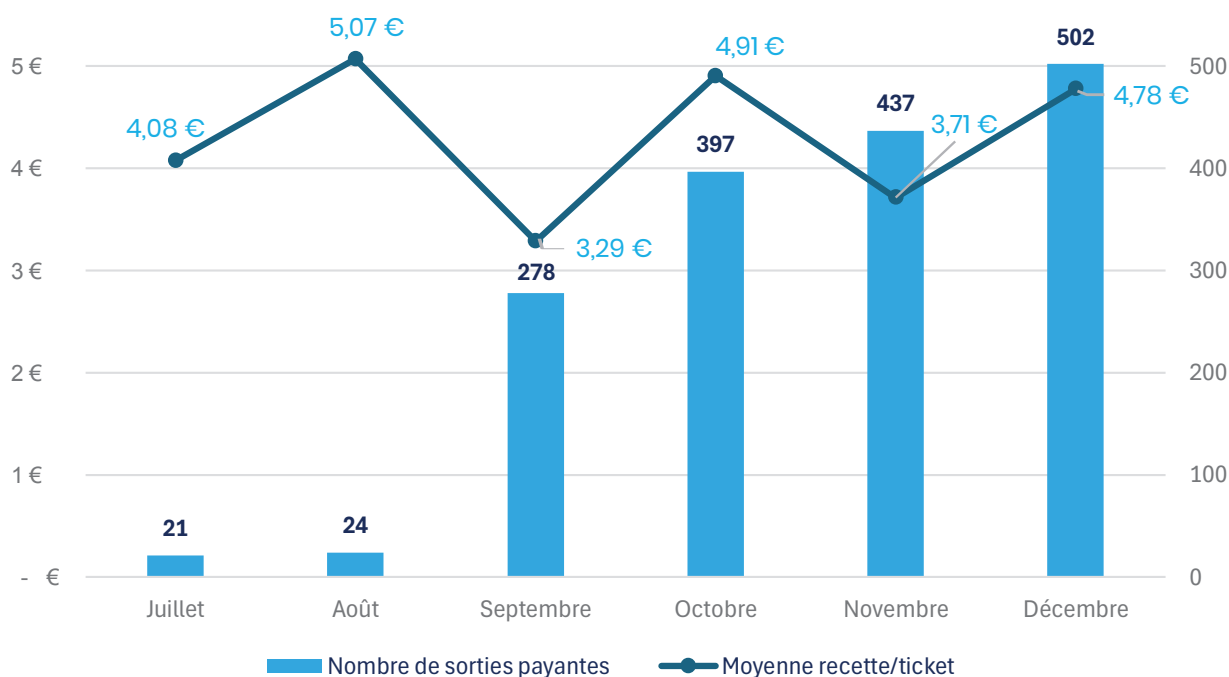
soit **18 607,09 €** de recettes en 2025



29 abonnés
au 31 décembre 2025,
dont **3 motos**



Au 31 décembre 2025,
le ticket moyen est de **4,30 €**
et **1 659 sorties** de véhicules ont
fait l'objet d'un paiement



Stratégie de la politique d'achats publics de la société



Une Société Publique Locale (SPL) constitue un outil juridique spécifique permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'exercer des compétences d'intérêt général dans un cadre sociétaire maîtrisé. Régie par l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une SPL prend la forme d'une société anonyme dont le capital est exclusivement détenu par des personnes publiques et qui intervient uniquement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires.

À ce titre, Seine PARK est soumise à un régime juridique hybride, combinant les règles du droit commercial applicables aux sociétés anonymes et des exigences issues du droit public, notamment en matière de contrôle exercé par les collectivités actionnaires. Ce contrôle dit « analogue » constitue un élément structurant du modèle, aux côtés de l'obligation pour la société de réaliser l'essentiel de son activité pour ses actionnaires publics et de l'absence totale de participation privée au capital.

En matière de passation des marchés et contrats, la SPL est qualifiée de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L.2511-1 du Code de la commande publique. À ce titre, elle est pleinement assujettie aux règles de publicité et de mise en concurrence, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique que sont la transparence, la liberté d'accès, la concurrence et l'égalité de traitement des candidats.

Ce cadre juridique garantit un équilibre entre la souplesse de gestion permise par la forme sociétaire et les exigences de rigueur et de conformité inhérentes à l'utilisation de fonds publics. Il implique une vigilance permanente quant au respect des conditions légales d'intervention, tant en matière de gouvernance que de périmètre d'action territoriale et fonctionnelle.

Dans ce contexte réglementaire exigeant, le pôle commande publique de Seine PARK joue un rôle central. Il assure la mise en œuvre de procédures juridiquement sécurisées et adaptées, garantissant la conformité des marchés et contrats tout en contribuant à une gestion efficiente et responsable des ressources publiques.

Les missions assurées par l'équipe du site

FOURNITURES ET SERVICES			
Jusqu'à 40 000 € HT	De 40 000 € HT à 90 000 € HT	De 90 000 € HT à 221 000 € HT	Au-delà de 221 000 € HT
Sans publicité ni mise en concurrence	Marché à procédure adaptée	Marché à procédure adaptée	Procédure formalisée
Publicité non obligatoire	Publicité adaptée	BOAMP et/ou JOUE	BOAMP et JOUE

TRAVAUX		
Jusqu'à 100 000 € HT	De 100 000 € HT à 5 538 000 € HT	Au-delà de 5 538 000 € HT
Sans publicité ni mise en concurrence	Marché à procédure adaptée	Procédure formalisée
Publicité non obligatoire	BOAMP et/ou JOUE	BOAMP et JOUE

La Commission des marchés de Seine PARK : un outil de transparence et de sécurité juridique

La mise en place d'une Commission des marchés garantit une prise de décision collective, tracée et objective dans l'attribution des marchés. Cet organe formalise les choix et assure leur transparence tout au long du processus. Cette instance, mise en place à la création de la société, veille au respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès à la commande publique et de transparence des procédures. Elle constitue un levier essentiel pour se conformer aux exigences de publicité et de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique.

L'existence d'une Commission permet de démontrer :

- l'absence de favoritisme ou de conflit d'intérêts,
- le respect scrupuleux des procédures internes et du Code de la commande publique,
- la collégialité et la motivation des décisions,
- la sécurisation juridique des procédures d'achat.

Recommandée par la jurisprudence et la doctrine administrative pour les structures publiques, elle renforce ainsi le contrôle interne et optimise la gouvernance des achats.

La Commission est composée de 4 membres ayant voix délibérative, dont :

- 2 membres désignés par la Ville de Clichy-la-Garenne, dont l'un préside la Commission,
- 1 membre désigné par la Ville de Villeneuve-la-Garenne,
- 1 membre désigné par la Ville d'Asnières-sur-Seine



Luc MERCIER
Adjoint au maire
Président
(Clichy-la-Garenne)



Naïma SELLAM
Conseillère municipale
Membre
(Clichy-la-Garenne)



Mohamed AMAGHAR
Conseiller municipal
Membre
(Villeneuve-la-Garenne)



Daniel NEMARQ
Conseiller municipal
Membre
(Asnières-sur-Seine)

Compétences de la Commission

- Proposer la définition des règles internes de fonctionnement pour la passation et l'exécution des marchés de toute nature, nécessaires à la réalisation du Projet.
- Veiller au strict respect des procédures et des règles du Code de la commande publique qui s'imposent à la Société.
- Donner son avis sur le classement des offres au regard des critères de choix indiqués dans les documents de la consultation.
- Par ailleurs, tout projet d'avenant à un contrat et marché ayant fait l'objet d'un passage en Commission et entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la Commission.

Pour la Société, sont ainsi obligatoirement concernés, par un avis consultatif de la Commission, les contrats et marchés suivants :

- Les contrats et marchés de fournitures dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 221 000 € HT.
- Les contrats et marchés de service dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 221 000 € HT.
- Les contrats et marchés de travaux dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 5 538 000 € HT.

Depuis le lancement de ses procédures de passation de marchés, Seine PARK veille systématiquement à associer la Commission à l'ensemble des consultations, y compris pour les marchés relevant d'une procédure adaptée (MAPA), c'est-à-dire en dessous des seuils européens.

Bilan des actions réalisées en matière d'achat public

2025 : une année d'innovation et de transformation pour le pôle Commande publique

En 2025, le pôle Commande publique a accéléré sa modernisation et renforcé son efficacité opérationnelle, en menant des actions ambitieuses pour sécuriser les processus, optimiser les ressources et anticiper les enjeux de demain. Voici les réalisations marquantes de l'année :

• Digitalisation et sécurisation des processus

Déploiement réussi de la télétransmission des actes via Pastell : une avancée majeure pour la modernisation administrative, permettant une transmission rapide, sécurisée et dématérialisée des documents, tout en réduisant les risques d'erreurs et les délais de traitement.

• Projets structurants et développement territorial

Notification de 7 marchés de travaux pour l'aménagement d'un plateau de bureaux : une opération clé pour optimiser les espaces de travail et soutenir l'efficacité des équipes, dans une logique de performance et de bien-être au travail.

• Transparence renforcée

Création d'un espace de partage sur Teams : une plateforme centralisée pour le partage des pièces de la Commission des marchés, améliorant la transparence, l'accessibilité et la réactivité des échanges.

• Innovation et automatisation

Intégration d'une solution d'intelligence artificielle au cœur du pôle : une révolution pour automatiser les tâches répétitives, optimiser les processus et stimuler l'innovation dans la gestion des marchés publics.

• Mobilité durable et services urbains

Notification du marché de service pour l'exploitation clé en main des navettes électriques (Clichy-la-Garenne) : un projet engagé et durable, offrant un transport urbain gratuit et contribuant à la transition écologique du territoire.

• Maintenance et qualité des espaces

Préparation de la notification d'un marché de service pour le nettoyage des locaux, vitreries et parkings : une démarche pour garantir des espaces de travail propres, accueillants et fonctionnels, reflétant l'exigence de qualité de la société.

• Conformité et traçabilité

Rédaction du rapport annuel de la Commission des marchés : un document transparent, assurant la traçabilité des décisions et le suivi des marchés prioritaires.

Plan d'action 2026-2030

Optimisation des processus

Objectif	Actions	Responsable	Indicateurs de succès
Formaliser les procédures internes	Rédiger un manuel de procédure achat/marché avec fiches pratiques par type de procédure	Chargé de la commande publique	Manuel validé et diffusé
Harmoniser les pratiques	Élaborer des modèles types (RC, AE, rapports d'analyse, etc.)	Pôle Commande publique	100 % des marchés utilisant les modèles

Amélioration de la gestion des fournisseurs

Objectif	Actions	Responsable	Indicateurs de succès
Créer une base fournisseurs structurée	Recenser et classer les fournisseurs par catégorie d'achat	Chargé de la commande publique	Manuel validé et diffusé
Sécuriser la relation fournisseur	Formaliser les clauses types (délais, pénalités, obligations sociales et environnementales)	Pôle Commande publique	100 % des marchés utilisant les modèles
Suivre la performance des prestataires	Élaborer une fiche d'évaluation fournisseur post-marché (qualité, délais, SAV, etc.)	Pôle Achat + MOA	70 % des marchés évalués à terme

Anticipation des besoins

Objectif	Actions	Responsable	Indicateurs
Planifier les besoins	Instaurer une réunion achats trimestrielle avec les directions opérationnelles	Pôle Achat	Réunion planifiée avec comptes rendus
Créer un plan prévisionnel des marchés (PPM)	Bâtir le PPM annuel à partir des besoins recensés	Commande publique + services	PPM publié et mis à jour

Plan d'action pour une meilleure gestion

Objectif	Actions	Responsable	Indicateurs de réussite
Créer une base fournisseurs structurée	Recenser et classer les fournisseurs par catégorie d'achat	Chargé de la commande publique	Manuel validé et diffusé
Moyen terme (6-12 mois)	Lancement du plan d'achats pluriannuel	Pôle Achat & directions opérationnelles	Liste consolidée, validée par la direction
	Choix et mise en place d'un outil de gestion des marchés	DSI / responsable achat	Outil fonctionnel, utilisateurs formés
Long terme (12-24 mois)	Recrutement assistant marchés	Direction	Poste pourvu, montée en charge répartie
	Intégration des objectifs durables dans les marchés	Chargé de la commande publique	% de marchés avec clauses sociales/env.

Bilan financier et comptes de résultats

Résultat 2025 par concession au 31/12/2025

Résultat par concession	Concession Clichy	Concession Villeneuve	Concession Asnières	Total
Stationnement Voirie	3 380 873	409 714		3 790 587
Stationnement Abonnement	37 630	192 515	19 104	249 249
Stationnement FPS	5 234 186	2 517 709		7 751 895
Autres produits	559 632	33 182	246	593 061
Total des produits d'exploitations	9 212 320	3 153 121	19 350	12 384 791
Services externes	-1 734 100	-934 119	-83 792	-2 752 011
Charges de personnel	-1 005 987	-1 011 669	-98 306	-2 115 962
Impôts et taxes	-298 065	-184 659	-23 978	-506 703
Amortissements	-510 242	-76 651	-69 657	-656 550
Total des charges d'exploitations	-3 548 395	-2 207 097	-275 733	-6 031 225
Résultat d'exploitation	5 663 925	946 023	-256 383	6 353 566
Produits financiers	48 182	30 535	4 495	83 212
Charges financières	-11 001		-14 712	-25 713
Résultat financier	37 182	30 535	-10 217	57 499
Résultat courant avant impôts	5 701 107	976 558	-266 600	6 411 065
Redevance concession	-4 560 563	-292 886		-4 853 449
Résultat courant avant impôts après redevance	1 140 544	683 672	-266 600	1 557 616
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les sociétés	-234 377	-140 491		-374 868
Résultat net	906 167	543 181	-266 600	1 182 748

Résultat 2025 de la concession de Clichy-la-Garenne

Résultat par concession	Concession Clichy
Stationnement Voirie	3 380 873
Stationnement Abonnement	37 630
Stationnement FPS	5 234 186
Autres produits	559 632
Total des produits d'exploitations	9 212 320
Services externes	-1 734 100
Charges de personnel	-1 005 987
Impôts et taxes	-298 065
Amortissements	-510 242
Total des charges d'exploitations	-3 548 395
Résultat d'exploitation	5 663 925
Produits financiers	48 182
Charges financières	-11 001
Résultat financier	37 182
Résultat courant avant impôts	5 701 107
Redevance concession	-4 560 563
Résultat courant avant impôts après redevance	1 140 544
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les sociétés	-234 377
Résultat net	906 167

Zoom : résultats et redevances de la concession de Clichy

Conformément au plan d'affaires et au budget prévisionnel de la concession annexés au contrat de concession, le résultat excédentaire de chaque exercice fait l'objet d'une redevance due.

En l'espèce, au titre de l'exercice 2023, la concession de Clichy a réalisé un résultat positif permettant le versement d'une redevance de 685 186 € (40 %), en 2024 le résultat positif a permis de reverser une

redevance de 3 384 244 € (60 %) et en 2025 le résultat positif permet le reversement d'une redevance de 4 560 563 € (80 %).

Le montant du pourcentage de reversement de 80 % retenu au titre de l'exercice 2025 permet à la SPL Seine PARK de satisfaire à ses obligations tout en maintenant un équilibre financier sain.

Résultats et redevances de la concession de Clichy

Exercice comptable	Résultat	Redevance (40 %)	Redevance (60 %)	Redevance (80 %)
Exercice Clichy 31/12/2023	1 710 307	685 186		
Exercice Clichy 31/12/2024	5 636 586		3 384 244	
Exercice Clichy 31/12/2025	5 701 107			4 560 563

Suivi des redevances de Clichy

Redevance 31/12/2023	685 186
Redevance 31/12/2024	3 384 244
Redevance 31/12/2025	4 560 563
Total des redevances	8 629 993

Résultat 2025 de la concession de Villeneuve-la-Garenne

Résultat par concession	Concession Villeneuve
Stationnement Voirie	409 714
Stationnement Abonnement	192 515
Stationnement FPS	2 517 709
Autres produits	33 182
Total des produits d'exploitations	3 153 121
Services externes	-934 119
Charges de personnel	-1 011 669
Impôts et taxes	-184 659
Amortissements	-76 651
Total des charges d'exploitations	-2 207 097
Résultat d'exploitation	946 023
Produits financiers	30 535
Charges financières	
Résultat financier	30 535
Résultat courant avant impôts	976 558
Redevance concession	-292 886
Résultat courant avant impôts après redevance	683 672
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les sociétés	-140 491
Résultat net	543 181

Rappel : mécanisme de compensation du déficit des exercices antérieurs Concession de Villeneuve-la-Garenne

Conformément au plan d'affaires et au budget prévisionnel de la concession annexés au contrat de concession, la redevance due au titre de chaque exercice est imputée en priorité sur les déficits antérieurs, jusqu'à leur apurement total. Elle fait donc l'objet d'un mécanisme de compensation.

À ce titre, la concession de Villeneuve-la-Garenne a enregistré en 2023 un résultat déficitaire de - 467 582 €. En 2024, la concession a dégagé un résultat positif, générant une redevance théorique de 120 991 €, correspondant à 30 % du résultat courant avant impôt.

De même, pour l'exercice 2025, la redevance théorique s'élève à 292 886 € (30 %).

Toutefois, en application du mécanisme de compensation prévu contractuellement, ces redevances sont intégralement et prioritairement imputées sur les déficits antérieurs. En conséquence, aucune redevance n'est due à la Ville de Villeneuve-la-Garenne au titre des exercices 2024 et 2025, et ce jusqu'à l'apurement complet du déficit antérieur de la concession, lequel est supporté par la SPL Seine PARK.

En conclusion, l'arrêté des comptes annuels 2025 de la concession de Villeneuve-la-Garenne fait apparaître un déficit reportable de 53 705 €, qui sera imputé sur la redevance de l'exercice suivant.

Résultats et redevances de la concession de Villeneuve-la-Garenne		
Exercice comptable	Résultat	Redevance (30 %)
Exercice Villeneuve 31/12/2023	- 467 582	-
Exercice Villeneuve 31/12/2024	406 157	120 991
Exercice Villeneuve 31/12/2025	976 558	292 886

Suivi des redevances de Villeneuve-la-Garenne	
Perte exercice 31/12/2023	- 467 582
Redevance 31/12/2024	120 991
Redevance 31/12/2025	292 886
Déficit restant à reporter au 31/12/2025	- 53 705

Résultat 2025 de la concession d'Asnières-sur-Seine

Résultat par concession	Concession Asnières
Stationnement Voirie	
Stationnement Abonnement	19 104
Stationnement FPS	
Autres produits	246
Total des produits d'exploitations	19 350
Services externes	-83 792
Charges de personnel	-98 306
Impôts et taxes	-23 978
Amortissements	-69 657
Total des charges d'exploitations	-275 733
Résultat d'exploitation	-256 383
Produits financiers	4 495
Charges financières	-14 712
Résultat financier	-10 217
Résultat courant avant impôts	-266 600
Redevance concession	
Résultat courant avant impôts après redevance	-266 600
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	
Impôt sur les sociétés	
Résultat net	-266 600

Rappel : mécanisme de compensation du déficit Concession d'Asnières-sur-Seine

Conformément au plan d'affaires et au budget prévisionnel de la concession annexés au contrat de concession, la redevance due au titre de chaque exercice est imputée sur les déficits antérieurs jusqu'à l'apurement total du déficit et fait ainsi l'objet d'une compensation.

En l'espèce, au titre de l'exercice 2025, la concession d'Asnières-sur-Seine a réalisé un résultat négatif, soit une perte de 266 600 €. Ainsi, selon le mécanisme de

compensation acté, aucune redevance n'est due à la Ville d'Asnières-sur-Seine au titre de l'exercice 2025, et ce jusqu'à l'apurement complet du déficit de la concession, lequel est supporté par la SPL Seine PARK.

En conclusion, l'arrêté des comptes annuels 2025 de la concession d'Asnières-sur-Seine fait apparaître un déficit reportable de 266 600 € qui sera imputé sur les redevances des exercices à venir.

Résultats et redevances de la concession d'Asnières-sur-Seine

Exercice comptable	Résultat	Redevance (40%)
Exercice Asnières 31/12/2025	- 266 600	-

Suivi des redevances d'Asnières-sur-Seine

Perte exercice 31/12/2025	- 266 600
Déficit restant à reporter au 31/12/2025	- 266 600

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La ville d'Asnières a concrétisé son entrée au capital de la SPL par une prise de participation à hauteur de 10 K€ faisant passer le capital de 80 à 90 K€.

Un emprunt de 740 K€ a été contracté auprès de la Caisse Epargne pour financer les travaux sur cette nouvelle concession.

La SPL s'est doté d'un nouveau siège social - 17-19 rue Charles Auffray - depuis le 1er septembre 2025 dans lequel elle s'installera début 2026. Un prorata de 26 K€ a été versé et des travaux de l'ordre de 500 K€ ont été effectués.

La SPL a mis en place un service de navette électrique pour la ville de Clichy ; sans retour sur investissement. La dépense porte sur un kit « prêt en main » d'une valeur de 325 K€.

La SPL a procédé à du mécénat d'entreprise à hauteur de 42 K€ en faveur d'associations locales et d'une fondation; générant par conséquent un crédit d'impôt de 25 K€.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SEINE PARK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 14 751 499 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 182 748 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.

La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.

Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.

Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :

Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :

Règles et méthodes comptables

Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.

Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement a comme impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2025 :

Le reclassement en charges d'exploitation des dépenses de mécénat suite à la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 053 639			5 053 639
Immobilisations incorporelles	5 053 639			5 053 639
- Terrains	402 701	5 386		408 087
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	272 905	1 948 583		2 221 488
- Matériel de transport	2 230			2 230
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 431	5 131		118 562
- Emballages récupérables et divers	21 342	7 576		28 918
- Immobilisations corporelles en cours	164 150	2 279 842	1 709 803	734 189
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	976 759	4 246 518	1 709 803	3 513 474
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 414	111		2 525
Immobilisations financières	2 414	111		2 525
ACTIF IMMOBILISE	6 032 812	4 246 628	1 709 803	8 569 638

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 246 518	111	4 246 628
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 246 518	111	4 246 628
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 709 803		1 709 803
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 709 803		1 709 803

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	628 871	438 870	1 796	1 065 945
Immobilisations incorporelles	628 871	438 870	1 796	1 065 945
- Terrains	29 207	40 375		69 581
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 601	132 730	922	161 409
- Matériel de transport	278	446		724
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 913	38 886		59 800
- Emballages récupérables et divers	7 485	7 960		15 445
Immobilisations corporelles	87 483	220 397	922	306 958
ACTIF IMMOBILISE	716 353	659 267	2 718	1 372 903

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 689 868 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 525		2 525
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 714 848	2 714 848	
Autres	953 373	953 373	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 123	19 123	
Total	3 689 868	3 687 343	2 525
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE	1 616 520
Fournisseurs - RRR à obtenir	19 000
Charges sociales - produits à recev	1 607
Etat - produits à recevoir	716
Total	1 637 842

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 18/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	408 932
Résultat de l'exercice précédent	1 928 314
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	2 337 246
Affectations aux réserves	2 337 246
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	2 337 246

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	80 000		10 000		90 000
Réserve légale	8 000				8 000
Réserves générales		2 337 246	2 337 246		2 337 246
Report à Nouveau	408 932			408 932	
Résultat de l'exercice	1 928 314	-1 928 314	1 182 748	1 928 314	1 182 748
Total Capitaux Propres	2 425 246	408 932	3 529 994	2 337 246	3 617 994

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 133 505 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	404 591	404 591		
- à plus de 1 an à l'origine	702 051	75 897	379 487	246 667
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	690	690		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247 393	1 247 393		
Dettes fiscales et sociales	5 088 860	5 088 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	597 109	597 109		
Autres dettes (**)	3 092 811	760 811	2 332 000	
Produits constatés d'avance				
Total	11 133 505	8 175 351	2 711 487	246 667
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	740 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	37 949			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	896 451
Frs immobil. - fact. non parvenues	561 115
Banque - Intérêts courus à payer	2 344
Intérêts courus	690
Dettes provis. pr congés à payer	30 757
Charges sociales s/congés à payer	15 982
Etat - autres charges à payer	4 854 769
Taxe sur les salaires	13 086
Formation Continue	634
Taxe d'apprentissage CAP	1 178
Total	6 377 007

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA Exploitation	19 123		
Total	19 123		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2025	31/12/2024
Clichy - Voirie	3 380 872	2 896 337
Clichy - Abonnement parkings	37 630	15 537
Clichy - FPS	5 234 186	4 825 843
Villeneuve - Voirie	409 714	315 880
Villeneuve - Abonnement parkings	192 515	119 880
Villeneuve - FPS	2 517 709	1 590 494
Asnières - Abonnement parkings	19 104	
Produits des activités annexes	589 968	750 571
TOTAL	12 381 698	10 514 543

La répartition du chiffre d'affaires est de 74% pour la concession de Clichy, 25% pour la concession de Villeneuve et 1% pour la concession d'Asnières.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Emprunt bancaire</i>	740 000
Autres engagements donnés	740 000
Total	740 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les engagements hors bilan portent sur un emprunt auprès de la Caisse Epargne de 740 000 euros au taux de fixe de 3,54% pour une durée de 9 ans et 9 mois.

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	4 834 043,00		4 834 043,00	4 834 043,00
205100 - Logiciels	219 596,39		219 596,39	219 596,39
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		1 006 989,23	-1 006 989,23	-604 153,92
280510 - Amortissement sur logiciel		58 955,97	-58 955,97	-24 716,83
	5 053 639,39	1 065 945,20	3 987 694,19	4 424 768,64
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
212000 - Aménagt. de végétalisation	408 086,80		408 086,80	402 700,92
281200 - Amortis. agencet. aménagt. de terr.		69 581,34	-69 581,34	-29 206,52
	408 086,80	69 581,34	338 505,46	373 494,40
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
218110 - Instal°, aménagt locaux	56 922,41		56 922,41	25 427,00
218120 - Instal°, aménagt horodateurs	130 342,34		130 342,34	114 963,96
218130 - Instal°, aménagt parkings	1 030 860,93		1 030 860,93	58 758,21
218131 - Instal°, aménagt extérieurs	1 003 362,01		1 003 362,01	73 756,00
218200 - Matériel de transport	2 230,00		2 230,00	2 230,00
218300 - Matériel de bureau	25 471,17		25 471,17	25 471,17
218310 - Matériel informatique	93 091,27		93 091,27	87 960,11
218800 - Autres matériels	28 917,94		28 917,94	21 341,94
281811 - Amort. inst. amenagt locaux		4 410,21	-4 410,21	-2 705,16
281812 - Amort. inst. amenagt horodateurs		25 195,71	-25 195,71	-13 054,27
281813 - Amort. inst. amenagt parkings		131 802,73	-131 802,73	-13 841,27
281820 - Amortis. matériel de transport		723,51	-723,51	-277,51
281830 - Amortis. matr.bureau et informat.		13 978,02	-13 978,02	-5 487,63
281831 - Amortissement matériel informatique		45 821,52	-45 821,52	-15 425,50
281880 - Amort. matériel divers		15 444,68	-15 444,68	-7 484,72
	2 371 198,07	237 376,38	2 133 821,69	351 632,33
Immob. en cours / Avances et acomptes				
231000 - Immobilisat. corporelles en cours	734 189,28		734 189,28	164 149,71
	734 189,28		734 189,28	164 149,71
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 524,75		2 524,75	2 414,06
	2 524,75		2 524,75	2 414,06
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 569 638,29	1 372 902,92	7 196 735,37	5 316 459,14

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	1 098 327,87		1 098 327,87	556 674,88
418100 - Clients - FAE	1 616 519,79		1 616 519,79	1 628 458,97
	2 714 847,66		2 714 847,66	2 185 133,85
Autres créances				
401000 - Fournisseurs	62 848,92		62 848,92	263,02
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	135 351,90		135 351,90	
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	19 000,00		19 000,00	3 000,00
421000 - Personnel - rémunérations dues				206,92
425000 - Personnel - avances et acomptes	213,79		213,79	
427000 - Personnel - oppositions	1 174,28		1 174,28	
438700 - Charges sociales - produits à recev	1 606,60		1 606,60	799,12
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	264 924,00		264 924,00	
445620 - TVA déductible s/immobilisations				866,29
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces	364,68		364,68	
445801 - Régularisation de TVA déductible	3 953,83		3 953,83	288,21
445860 - TVA sur factures non parvenues	2 047,44		2 047,44	6 219,90
445862 - TVA sur FNP/Immobilisations	93 519,17		93 519,17	
445870 - TVA sur factures à établir				981,67
448700 - Etat - produits à recevoir	716,00		716,00	6 250,00
467400 - Trésor Public - Versement différé	367 652,27		367 652,27	286 530,37
	953 372,88		953 372,88	305 405,50
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - Charges constatées d'avance	19 122,64		19 122,64	9 756,42
	19 122,64		19 122,64	9 756,42
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités				
511006 - Remise Espèces - Villeneuve	3 791,00		3 791,00	
511007 - Remise CB - Asnières	97,30		97,30	
511009 - Remise VIR - Clichy	3 588,00		3 588,00	
511012 - Remise Espèces - Asnières	216,10		216,10	
512000 - Credit Mutuel - Siège	1 214,97		1 214,97	67 789,44
512001 - Credit Mutuel - Voirie Clichy	273 583,51		273 583,51	229 624,56
512002 - Credit Mutuel - Voirie Villeneuve	41 395,83		41 395,83	41 195,46
512003 - Credit Mutuel - Parking Clichy	41 371,22		41 371,22	20 349,05
512004 - Credit Mutuel - Parking Villeneuve	199 660,98		199 660,98	145 064,44
512006 - Caisse Epargne - Asnières	712 406,28		712 406,28	
512007 - Credit Mutuel - Parking Marché VLG	459,50		459,50	
512010 - Arkea - Siège	1 508,90		1 508,90	503,68
512011 - Arkea - Clichy	1 487,76		1 487,76	659,81

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
512012 - Arkea - Villeneuve	744,81		744,81	900,21
512100 - Kerea Croissance	2 585 894,18		2 585 894,18	4 543 685,30
	3 867 420,34		3 867 420,34	5 049 771,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 554 763,52		7 554 763,52	7 550 067,72
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif				
TOTAL GENERAL	16 124 401,81	1 372 902,92	14 751 498,89	12 866 526,86
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	90 000,00	80 000,00
	90 000,00	80 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	8 000,00	8 000,00
	8 000,00	8 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	2 337 245,85	
	2 337 245,85	
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)		408 931,85
		408 931,85
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 182 748,35	1 928 314,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 617 994,20	2 425 245,85
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		

Bilan détaillé

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
164100 - Emprunt 740k€ travaux Asnières	702 051,28	
511001 - Remise CB - Clichy	313 941,22	266 291,86
511002 - Remise CB - Villeneuve	80 239,47	88 237,02
511003 - Remise PLVT - Clichy	613,75	713,42
511004 - Remise PLVT - Villeneuve	7 452,09	7 910,00
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	2 344,21	3 724,81
	1 106 642,02	366 877,11
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
168800 - Intérêts courus	690,35	
	690,35	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	349 349,48	431 744,86
401700 - Fournisseurs - retenue de garantie	1 591,95	
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	896 451,41	1 283 133,82
	1 247 392,84	1 714 878,68
Dettes fiscales et sociales		
427000 - Personnel - oppositions		719,10
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	30 756,64	16 933,31
431000 - Sécurité sociale	50 666,47	54 901,12
437010 - Mutuelle Henner	2 562,54	1 627,76
437020 - Prévoyance Ascore	8 219,25	6 807,89
437030 - Malakoff Humanis	10 130,94	12 200,76
437031 - Retraite Complémentaire - CNRACL	65 123,65	108 984,93
437033 - Retraite Complémentaire - RAFP	3 780,80	3 289,48
437034 - AG2R La Mondiale	11 224,08	16 860,19
437080 - Cotisation CDG		82,57
437090 - Cotisation ADESATT	250,19	
437800 - Tickets Restaurant		6 948,00
438200 - Charges sociales s/congés à payer	15 982,47	8 539,12
438300 - Charges à payer sur PEE/PERCO	6 472,53	
442100 - Prélèvements à la source (IR)	7 992,43	5 872,52
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices		440 465,00
445510 - TVA à décaisser	6 030,83	
445710 - TVA collectée		1 008,33
448600 - Etat - autres charges à payer	4 854 769,00	3 520 952,00
448610 - Taxe sur les salaires	13 086,23	34 045,37
448630 - Formation Continue	633,74	720,87
448632 - Taxe d'apprentissage CAP	1 177,74	992,81
	5 088 859,53	4 241 951,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	35 994,25	287 597,09
408400 - Frs immobil. - fact. non parvenues	561 115,06	8 080,32
	597 109,31	295 677,41
Autres dettes		
419800 - Clients - AAE		6 050,00
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	2 914 999,64	3 497 999,64
467100 - Trésor Public		286 530,37
467200 - Compte de tiers	56 820,00	31 316,67
467700 - Ville de Villeneuve	120 991,00	
	3 092 810,64	3 821 896,68
Produits constatés d'avance		

Bilan détaillé

	31/12/2025	31/12/2024
TOTAL DETTES	11 133 504,69	10 441 281,01
Ecart de conversion et différence d'évaluation - passif		
TOTAL GENERAL	14 751 498,89	12 866 526,86
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 958 153,64	10 441 281,01
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 175 351,05	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	404 590,74	366 877,11
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
706101 - Ventes Voirie - Clichy -	3 380 872,51		3 380 872,51	2 896 337,08
706104 - Ventes abnts - Clichy - 2	37 630,01		37 630,01	15 537,45
706105 - Ventes FPS - Clichy - N	5 234 185,61		5 234 185,61	4 825 843,03
706201 - Ventes Voirie - Villeneuve	409 714,21		409 714,21	315 879,58
706204 - Ventes abnts - Villeneuve	192 515,01		192 515,01	119 880,01
706205 - Ventes FPS - Villeneuve	2 517 708,93		2 517 708,93	1 590 494,39
706304 - Ventes abnts - Asnières	19 103,92		19 103,92	
708000 - Produits des activités an	589 968,02		589 968,02	750 571,29
	12 381 698,22		12 381 698,22	10 514 542,83
Chiffre d'affaires net	12 381 698,22		12 381 698,22	10 514 542,83

	31/12/2025	31/12/2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions		
781110 - Repris.s/amort. immob.incorporelles	1 795,86	
781120 - Repris.s/amort. immob.corporelles	921,64	
791000 - Transfert de charges d'exploitation		2 192,08
	2 717,50	2 192,08
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres produits		
758000 - Produits divers gestion courante	3 092,67	8,43
	3 092,67	8,43
Total produits d'exploitation (I)	12 387 508,39	10 516 743,34
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
604000 - Achats d'études et prestations	22 475,00	-237 516,77
604100 - Sous traitance - Entretien locaux	29 797,51	30 893,50
604120 - Sous traitance - Ent. horodateurs	78 423,33	205,00
604130 - Sous traitance - Ent. voirie	127 590,75	111 076,87
604210 - Sous traitance - Etudes financières		7 055,00
604220 - Sous traitance - Etudes diverses	7 177,00	
606110 - Fournitures électricité	49 042,92	46 596,34
606120 - Fournitures eau	-8 641,19	9 103,90
606300 - Achats de petits équipements	43 603,86	61 926,69
606400 - Achats fournitures administratives	3 175,87	5 735,92
606810 - Vêtements de travail	13 627,00	
611100 - Navettes électriques Clichy	325 247,99	
612221 - Loc° Peugeot e-208 GS-459-AD -SIEGE	2 169,12	5 263,20
612222 - Loc° Peugeot e-208 GG-736-YX - CLI	-7 017,60	5 263,20
613200 - Locations immobilières	82 789,99	16 709,44
613201 - Locations immobilières ponctuelles	728,00	-55,00

Compte de résultat détaillé

	31/12/2025	31/12/2024
613500 - Locations mobilières	34 570,21	
613510 - Location logiciels stationnement	90 446,27	
613520 - Loc° Peugeot GT-625-AJ - VIL	3 591,51	3 717,22
613521 - Loc° Peugeot GQ-606-CE - SIEGE	6 217,20	5 652,00
613522 - Loc° Peugeot GQ-731-KH - SIEGE	4 763,42	5 307,19
613523 - Loc° Peugeot GZ-526-HK - VIL	4 995,92	1 130,94
613525 - Loc° Peugeot HB-829PG - SIEGE	3 718,03	
613526 - Loc° Peugeot HF-853-HC	979,81	
614000 - Charges locatives & copropriété	7 600,00	3 000,00
615000 - Entretien et réparations	31 620,70	
615001 - Maintenance espaces verts	6 733,60	
615520 - Entretien du matériel de transport	9 638,30	10 407,48
615600 - Maintenance générale	58 250,12	32 814,87
615610 - Service Flowbird	276 087,10	152 344,18
615620 - Application PayByPhone	214 397,53	185 782,62
616000 - Primes d'assurance	19 268,87	19 510,55
616100 - Assurances multirisques	1 684,02	
616300 - Assurance matériel de transport	16 563,62	8 451,74
618500 - Frais de colloques, de séminaires	4 545,45	1 545,00
621400 - MAD Salariés Clichy	11 339,64	40 214,66
621500 - MAD Matériel informatique	9 074,75	3 765,25
622610 - Honoraires comptables	114 807,00	117 136,76
622620 - Honoraires d'avocats	76 000,00	8 166,67
622630 - Honoraires CAC	16 350,00	12 500,00
622700 - Frais d'actes et contentieux	6,52	655,85
622800 - Rémun. & Honoraires divers	58 032,58	299 631,99
622810 - Frais de formation	20 014,61	32 683,63
623000 - Publicité	16 762,16	9 866,36
623400 - Cadeaux à la clientèle	1 697,43	5 100,00
623600 - Catalogues et imprimés	14 389,84	
623800 - Mécénat	42 000,00	
624100 - Transports sur achats	49,99	90,83
625100 - Voyages et déplacements - Carburant	9 615,95	5 340,15
625700 - Réceptions	16 477,32	9 940,45
626000 - Frais postaux	2 922,44	3 179,10
626100 - Frais de télécommunication	22 300,14	8 406,34
626300 - Frais de surveillance	7 305,66	198,60
627200 - Commissions sur emprunts	700,00	
627800 - Frais Bancaires	110 684,96	82 804,48
628000 - Frais de gestion ANTAI	623 601,93	663 816,25
628110 - Cotisations professionnelles	9 529,11	4 808,20
	2 749 523,26	1 800 226,65
Impôts, taxes et versements assimilés		
631100 - Taxe sur les salaires	131 977,96	105 474,87
631200 - Taxe d'apprentissage	7 719,41	6 509,13
633300 - Formation continue	13 758,77	10 192,78
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	1 177,74	992,81
635110 - Contribut° économique territoriale	16 742,00	14 195,00
635200 - TVA non récupérables	330 740,17	218 313,70
635210 - TVA non récupérable s/FNP	4 583,27	49 327,40
635220 - TVA non récupérable s/Immo		148 988,57
635400 - Vignettes automobiles	3,29	
637800 - Jetons de présence		16 803,00
	506 702,61	570 797,26

Compte de résultat détaillé

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires		
641100 - Salaires appointements	1 098 563,78	949 839,28
641120 - Ajustement du net	-467,07	
641200 - Congés payés	13 823,33	16 933,31
641300 - Primes et gratifications	209 209,29	156 375,91
641400 - Indemnités et avantages divers	153 768,57	49 776,63
641401 - Tickets restaurant	47 685,91	42 413,58
	1 522 583,81	1 215 338,71
Cotisations sociales		
645100 - Cotisations Urssaf	251 228,78	199 293,23
645200 - Cotisations Mutuelle Prévoyance	41 258,75	31 495,01
645300 - Cotisations Retraite	145 536,58	114 906,29
645400 - Cotisations Chômage	54 042,88	46 122,51
645800 - Cotisations autres organism. socx	137,11	218,96
645801 - Natixis - PEI-PERCOL	61 851,98	1 185,00
645802 - Charges s/CP	7 443,35	8 539,12
645803 - Charges sociales sur abondement PEE	6 472,53	
645810 - Cotisations Adesatt	250,19	
645811 - Abonnement Gym Lib	11 142,78	2 025,96
647500 - Médecine du travail	4 280,40	2 970,00
647800 - Chèques vacances	9 135,00	
648000 - Vêtements de travail		4 234,96
649000 - Autres charges de personnel	597,74	
	593 378,07	410 991,04
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	438 870,31	426 102,49
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	220 396,78	80 758,07
	659 267,09	506 860,56
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Autres charges		
651100 - Redevance annuelle	4 853 449,00	3 505 235,00
658000 - Charges diverses gestion courante	1 832,26	61,11
658200 - Pénalités, amendes fiscales	655,00	
	4 855 936,26	3 505 296,11
Total charges d'exploitation (II)	10 887 391,10	8 009 510,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 500 117,29	2 507 233,01
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
768000 - Autres produits financiers	80 843,48	78 990,66
768100 - Rém° compte trésor. GAT - miroir	2 368,26	3 546,33
	83 211,74	82 536,99
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		

Compte de résultat détaillé

	31/12/2025	31/12/2024
Total produits financiers (V)	83 211,74	82 536,99
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	14 711,93	
661500 - Intérêts comptes courants	11 000,75	
	25 712,68	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	25 712,68	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	57 499,06	82 536,99
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 557 616,35	2 589 770,00

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		52 263,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-52 263,00
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
695000 - Impôts sur les bénéfices	400 068,00	639 793,00
699700 - Crédit Impôt Mécénat	-25 200,00	-30 600,00
	374 868,00	609 193,00
Total des produits (I+III+V+VII)	12 470 720,13	10 599 280,33
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 287 971,78	8 670 966,33
BENEFICE OU PERTE	1 182 748,35	1 928 314,00
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	-4 848,48	10 526,40
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Siège Seine PARK

65 rue Martre - 92110 Clichy
contact@seinepark.fr

Agence Clichy

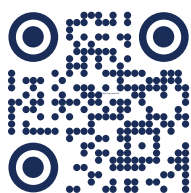
65 rue Martre - 92110 Clichy
stationnement.clichy@seinepark.fr

Agence Villeneuve-la-Garenne

41 avenue Jean Moulin - 92390 Villeneuve-la-Garenne
stationnement.villeneuve@seinepark.fr

Parking des Victoires

Place des Victoires 92600 Asnières
parking.asnières@seinepark.fr



seinepark.fr